

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/04/2020

Dossier complet le :

06/06/2020

N° d'enregistrement :

2020-9665

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□□□

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

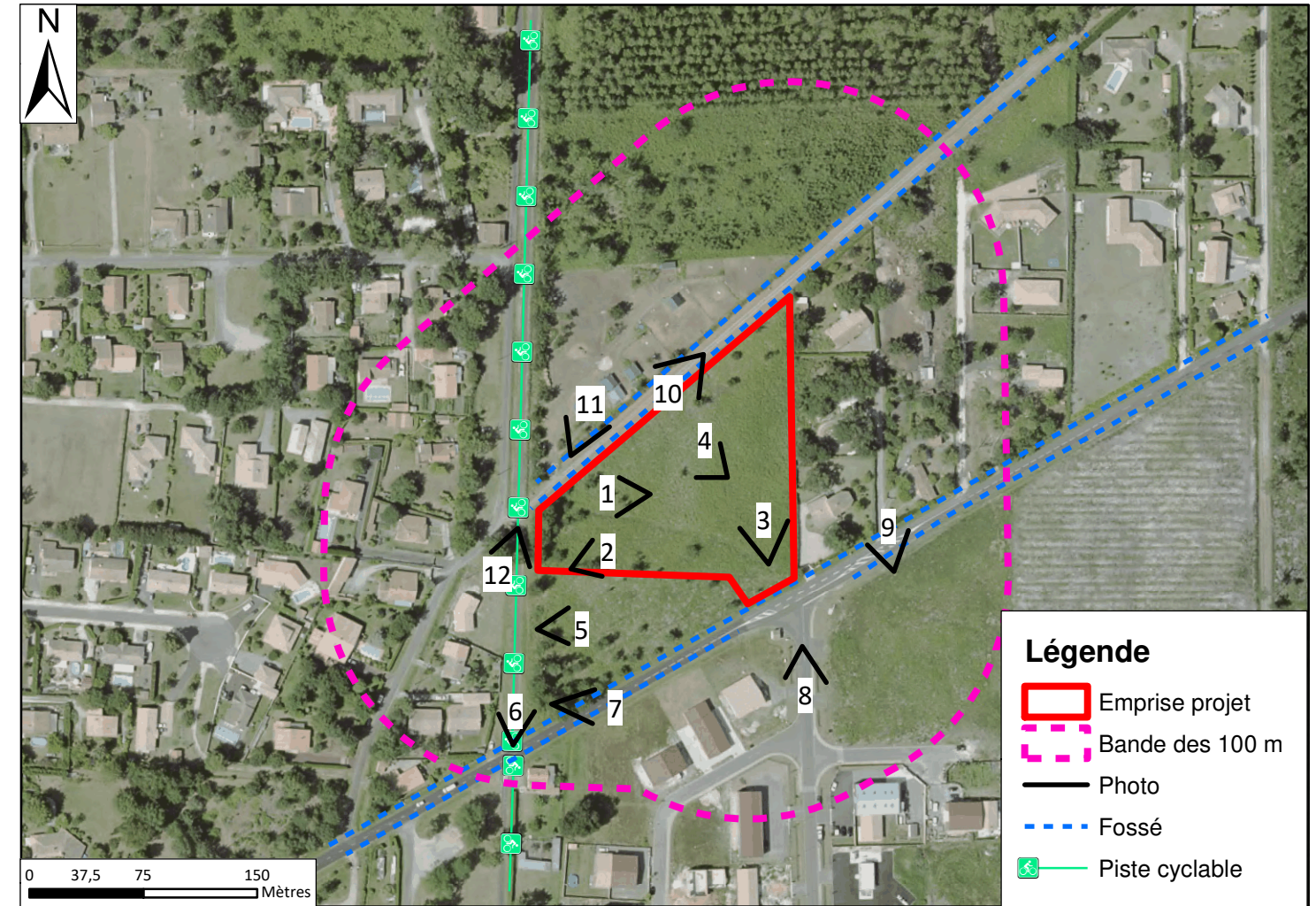
Signature



# 3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DES ABORDS

SARL CERAG - 28/01/2020

## SITE



## ABORDS







**0**  
**PLAN MASSE RDC**  
 ARLAB Architectes - 41 rue St-Merit, 75004 PARIS E | 6 Place du Commandant, 44 600 ST-NAZAIRE | www.arlab.fr | contact@arlab.fr  
**PC** | **PC\_02b** | 1 : 250 | 05/03/2020 | contact@arlab.fr  
**ARLAB Architectes**  
**NEXITY SYNONIM**  
 14 rue Montreuil  
 93000 BOULEAUX  
**ARLAB Architectes**  
**NEXITY SYNONIM**  
 14 rue Montreuil  
 93000 BOULEAUX

© ARLAB. Ce plan, conçu et établi par ARLAB architectes, ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation. (Art. 40 lois du 11 Mars 1957). L'architecte conserve la propriété intellectuelle et artistique de son œuvre conformément aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.



© ARLAB. Ce plan, conçu et établi par ARLAB architectes, ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation. (Art. 40 loi du 11 Mars 1957). L'architecte conserve la propriété intellectuelle et artistique de son œuvre conformément aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.



M. Henri LE MEN  
(BD 10)

M. Manuel ANTUNES  
(BD 11)

Périmètre de l'opération  
Cadastré Section BD n°13 et 121p  
Superficie apparente = 9543 m<sup>2</sup>

(BD 12)  
33  
12

M. Jean-Jacques BOS  
(BD 121p)

**ARLAB Architectes**  
**NEXITY SYNONIM**  
 14 rue Montreuil  
 93000 BOULIGNY

**ARLAB Architectes**  
 - Avenue du Médoc, LE PORGE 33680  
 01 25 03 02 01  
 www.arlab.fr | contact@arlab.fr

**PLAN MASSE RESEAUX**  
 ARLAB Architectes - 11 rue St Méart, 75 004 PARIS 8 e - 6 Place du Commandant, 44 600 ST-NAZAIRE

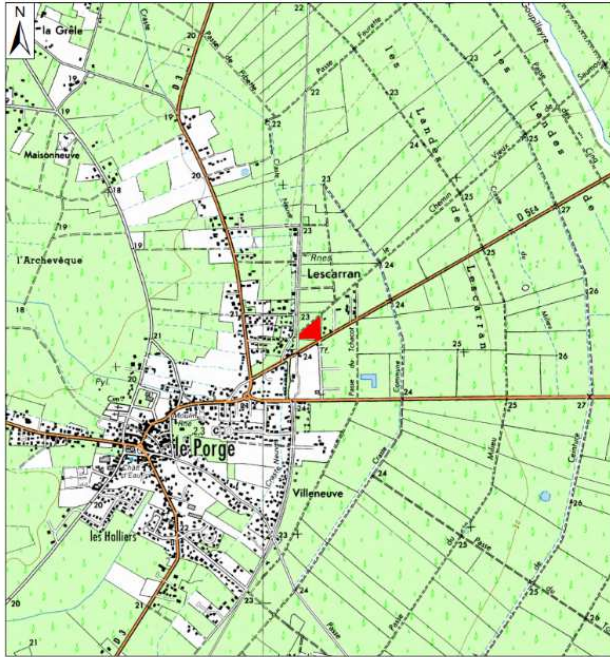
05/03/2020  
 1 : 250

© ARLAB. Ce plan, conçu et établi par ARLAB architectes, ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans notre autorisation. (Art. 40 lois du 11 Mars 1957). L'architecte conserve la propriété intellectuelle et artistique de son œuvre conformément aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

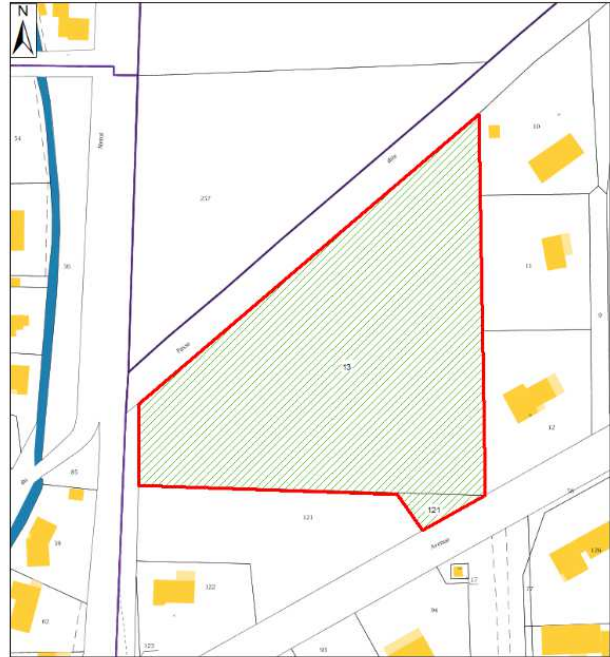


## 2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation - 2012 (carte IGN)  
Echelle 1/ 25 000



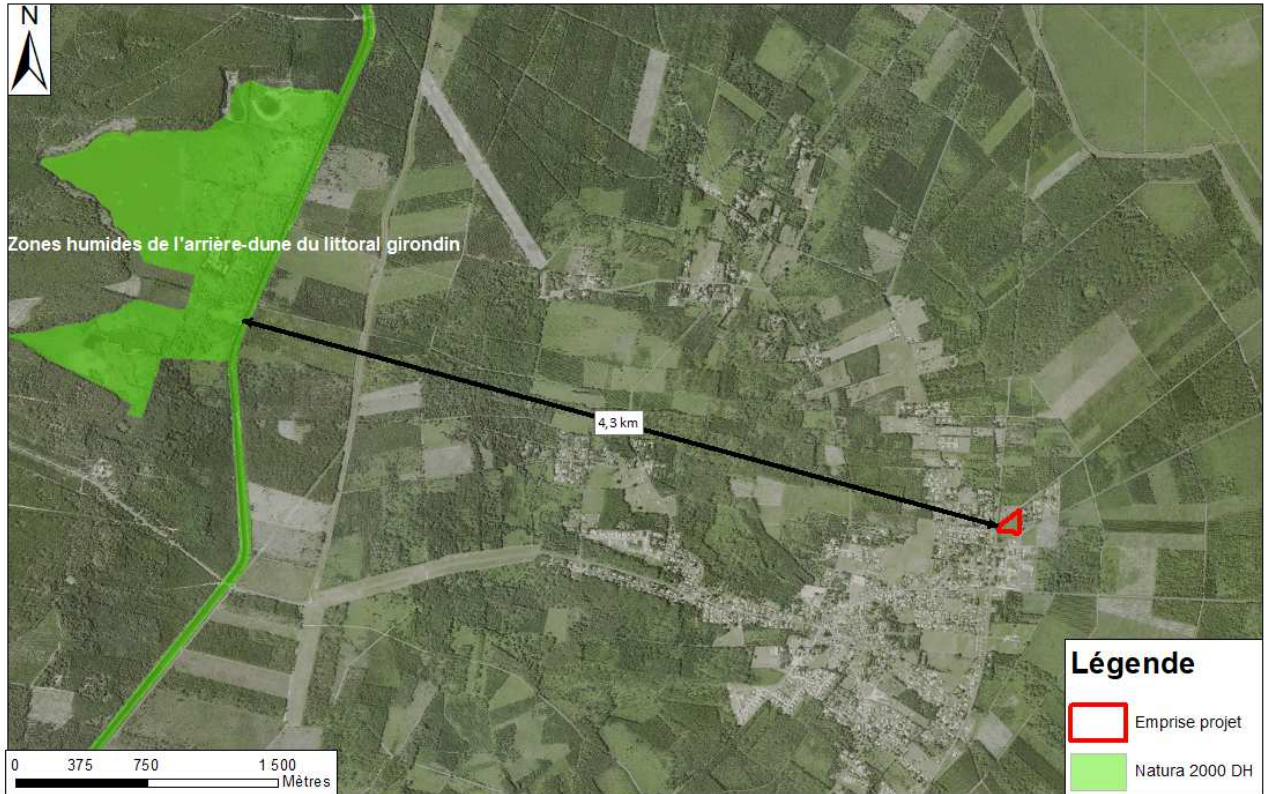
Extrait du plan cadastral  
Echelle 1/1 500



- Emprise projet : 9 543 m<sup>2</sup>
- Emprise défrichement : 9 543 m<sup>2</sup>



## 6. Localisation du projet vis-à-vis du réseau NATURA 2000



## COMMUNE DE LE PORGE (33)

*Sise Avenue du Médoc*

# Présentation du site et du projet

## Projet de construction



### Maître d'ouvrage :

**SAS SYNONIM PROGRAMMES**

**14 rue Montesquieu**

**33 000 BORDEAUX**

## Sommaire

I.	Situation et contexte du site.....	2
1.	Localisation du site sur le territoire communal.....	2
2.	Plan Local d'Urbanisme .....	3
3.	Vue aérienne du site et de ses abords .....	4
II.	Rubriques concernées par le projet .....	5
III.	Contexte environnemental du site du projet.....	6
1.	Caractérisation du milieu physique.....	6
a)	Géologie.....	6
b)	Hydrographie.....	7
c)	Prospections in situ .....	7
2.	Mesures d'inventaire et de protection .....	8
a)	Natura 2000 – Directive Habitat.....	8
b)	ZNIEFF 1 .....	9
c)	ZNIEFF 2 .....	9
d)	Site inscrit .....	10
3.	<b>Enjeux floristiques</b> .....	10
5.	<b>Synthèse des enjeux écologiques</b> .....	12
6.	Zones humides.....	12
a)	Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE) .....	12
b)	Expertise in situ .....	12
IV.	Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine .....	20
1.	Les mesures d'évitement .....	20
2.	<b>Mesures de réduction</b> .....	20
3.	<b>Mesures de compensation</b> .....	20
4.	Les grands principes du projet de construction .....	21
5.	Le traitement des eaux pluviales.....	21
6.	Le traitement des eaux usées.....	22

## I. Situation et contexte du site

La maîtrise d'ouvrage projette la construction de 7 maisons individuelles et de 2 bâtiments collectifs de 40 logements collectifs au niveau de l'avenue du Médoc, au Nord-Est du centre-bourg de la commune de Le Porge (33).

La zone d'étude de la présente demande d'examen au cas par cas est cadastrée section BD n°13 et 121p du plan cadastral communal. La surface du projet est de 9 543 m<sup>2</sup>, et le défrichement porte sur la totalité de la parcelle.

### 1. Localisation du site sur le territoire communal

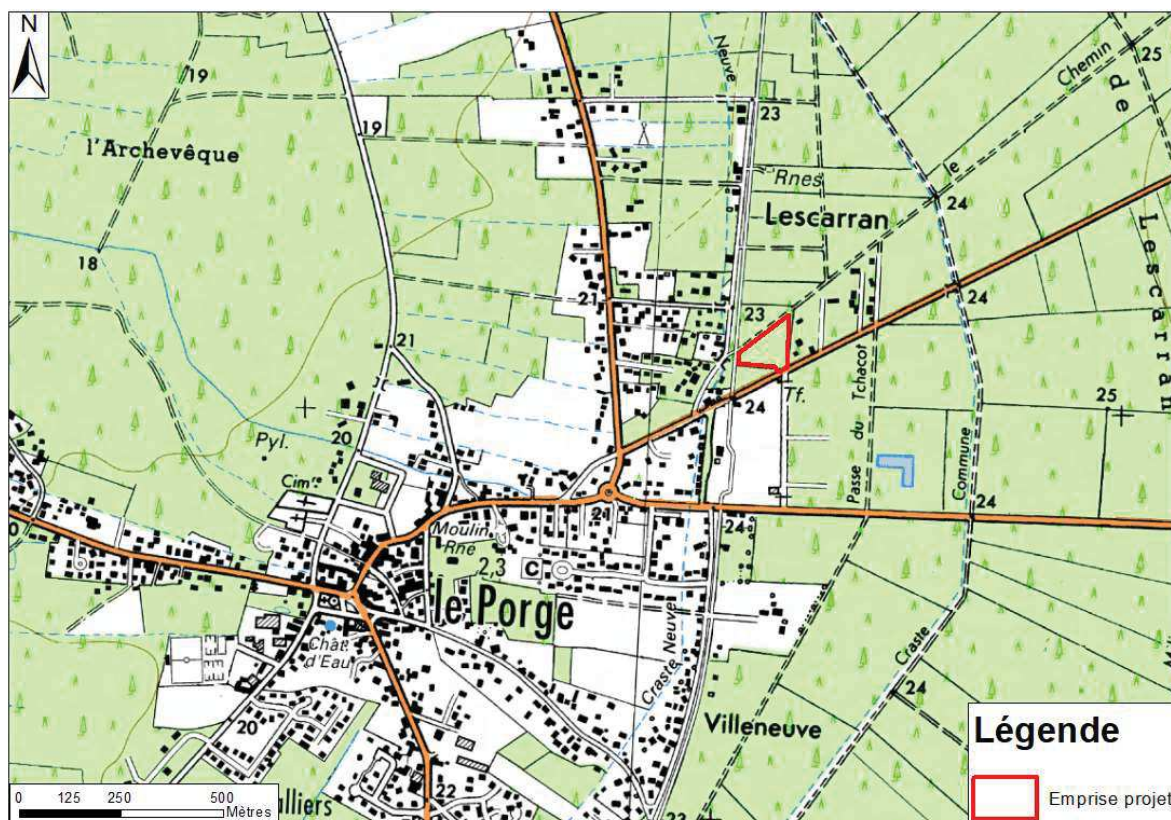


Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN  
(Source : SCAN 25)

## 2. Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Porge a été approuvé le 30 janvier 2017.

Le projet se situe en zone UB, faisant partie des extensions du centre-bourg. Le PLU fait mention d'un « Secteur à forte sensibilité environnementale (zones humides) » en partie Sud du site d'étude.

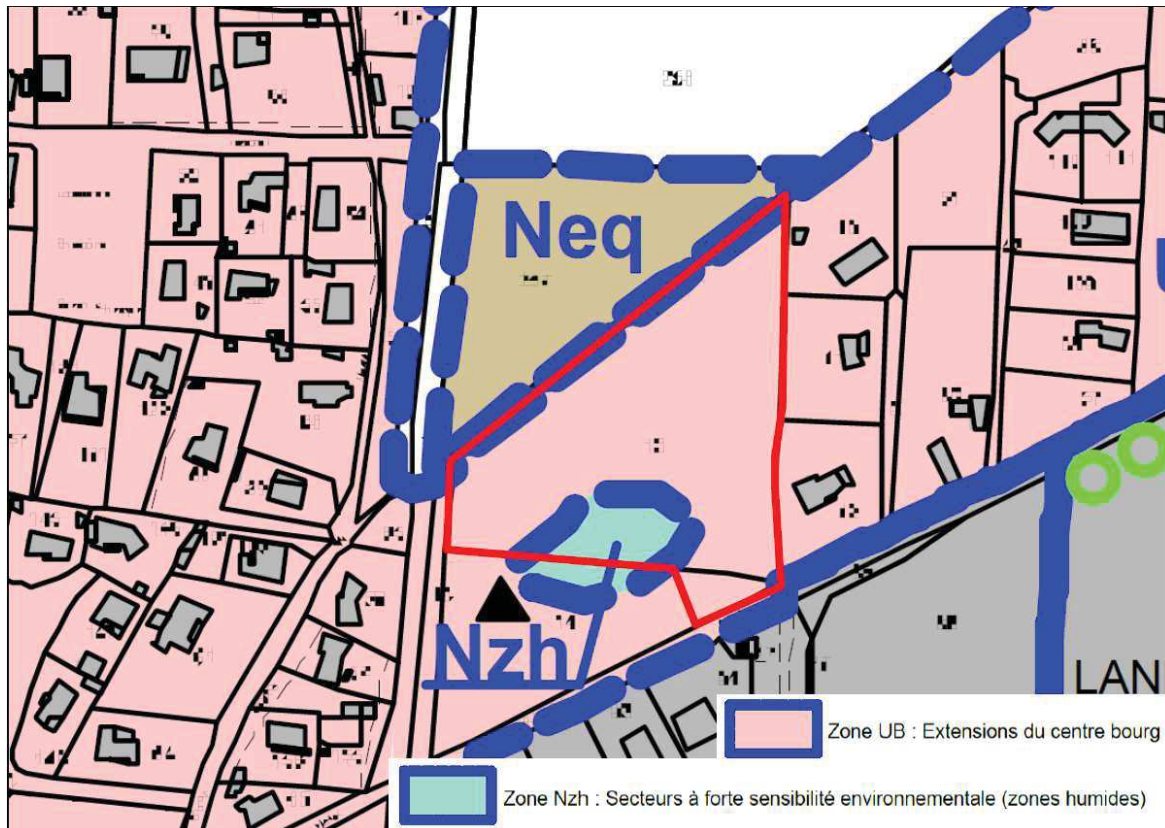


Figure 2 : Extrait du zonage du PLU de LE PORGE

(Source : site Internet de la commune)

### 3. Vue aérienne du site et de ses abords

L'emprise du projet est recouverte par un terrain enherbé et arbustif. Le site d'étude dans sa majeure partie ne semble actuellement pas faire l'objet d'un entretien récent mais des marques de passages d'engins sont présentes. La pointe Sud-Est du site a fait l'objet d'une fauche rase récente.

Le site est bordé sur ses façades à l'Est par des maisons individuelles, au Sud par l'avenue du Médoc et une zone d'activités, au Nord par un chemin de terre et à l'Ouest par une piste cyclable. Le site est desservi au Sud par l'avenue du Médoc.

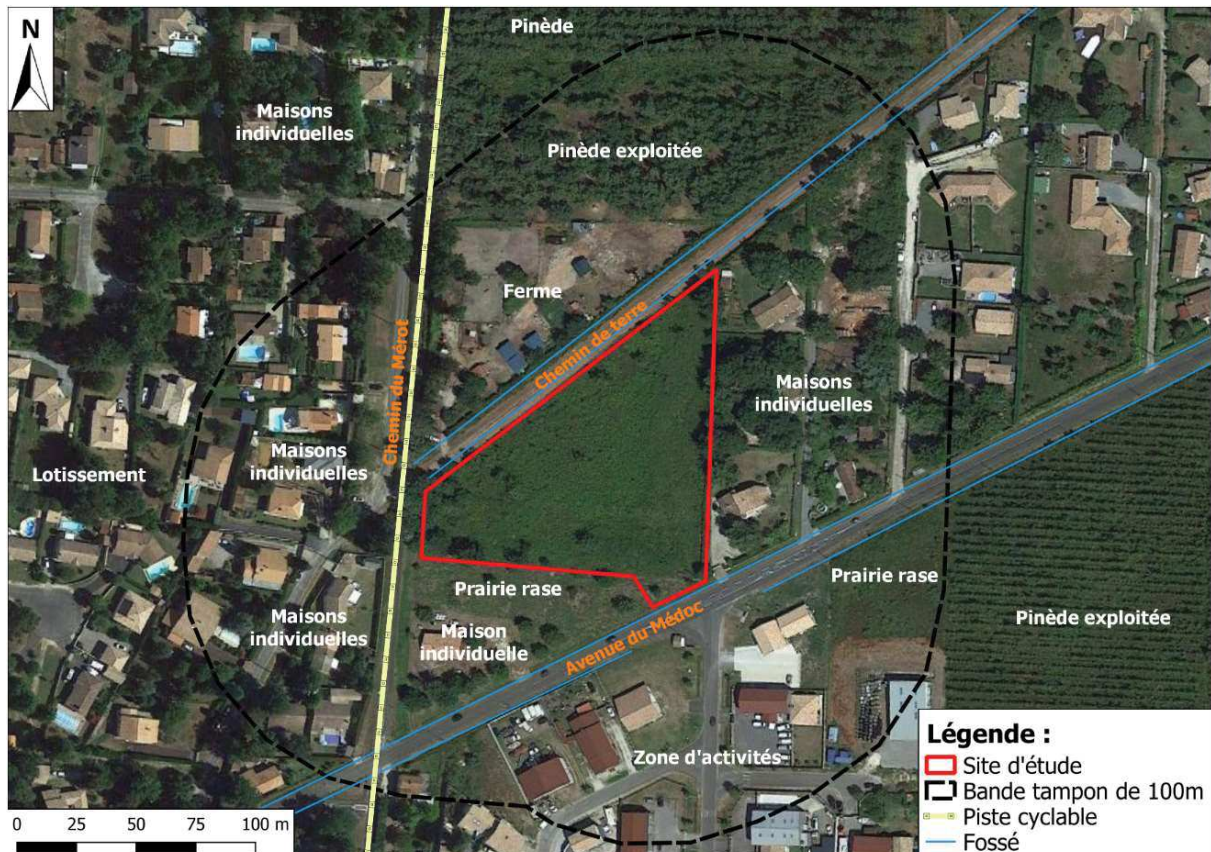


Figure 3 : Plan des abords de la zone d'étude  
(Source : Google Satellite 2018)

## II. Rubriques concernées par le projet

---

Le projet est soumis à la rubrique suivante relative à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à la procédure de cas par cas
47. a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols.	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

Figure 4 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact »  
(Source : extrait art. R122-2 du code de l'Environnement)

L'opération de construction est donc soumise à la procédure au cas par cas, car la surface à défricher est de 0,9543 ha. Cette surface à défricher correspond à l'emprise du projet.





## b) Hydrographie

Le site d'étude se situe dans le bassin versant hydrographique de « Le canal des Etangs du confluent de la Déhesse de Talaris au bassin d'Arcachon » selon le Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne. La Craste Neuve référencée S1212022 s'écoule à environ 100 m à l'Ouest du site en direction du canal des Etangs reliant le lac de Lacanau au Bassin d'Arcachon.

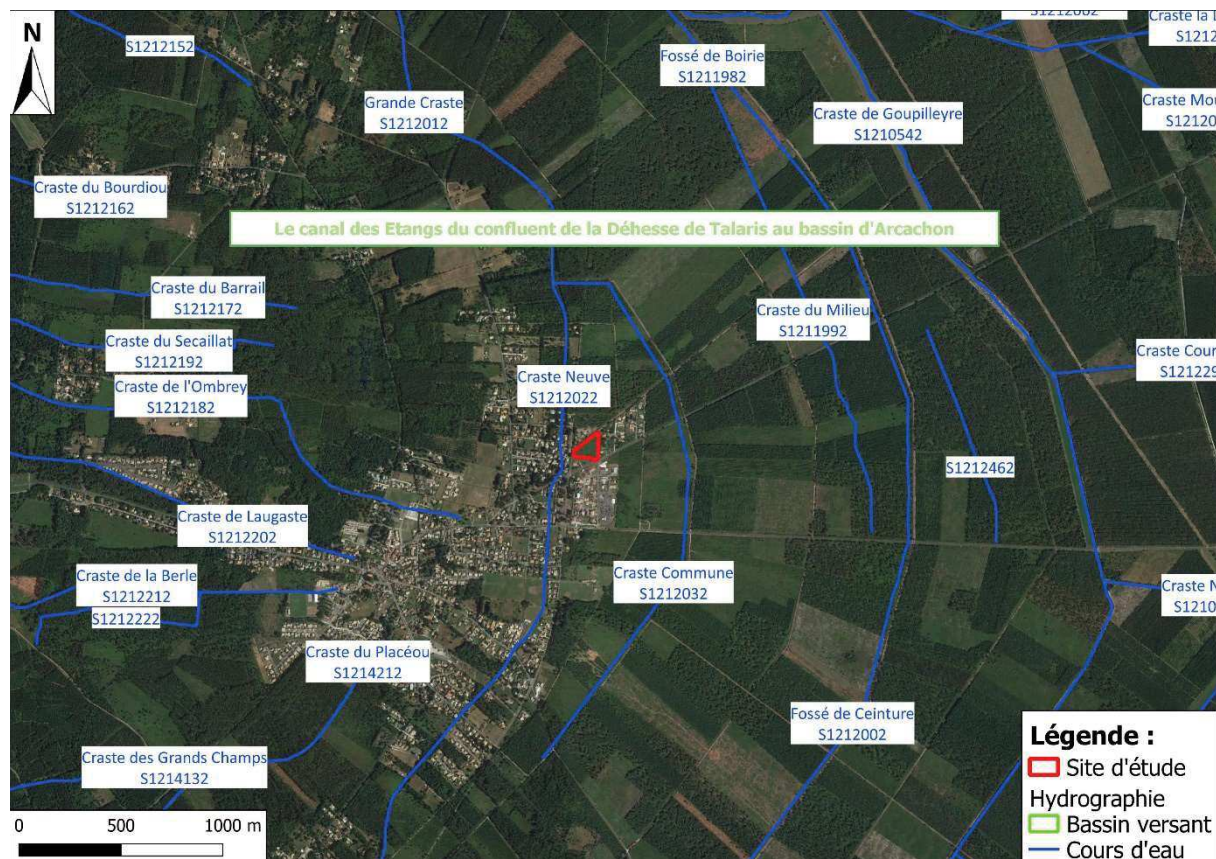


Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage, MNT Gironde)

## c) Prospections in situ

Les résultats des observations in situ sont présentés dans le tableau suivant :

Composante	Observations
<b>Altimétrie du terrain</b>	Terrain présentant une légère pente vers le Sud avec une altimétrie oscillant autour de +23 mNGF.
<b>Lithologie des matériaux superficiels</b>	Matériaux sableux avec la présence d'une litière acide non décomposée. Un horizon podzolique induré a été rencontré au droit de l'ensemble des sondages entraînant un refus.
<b>Perméabilité</b>	Matériaux dotés d'une perméabilité faible, avec un coefficient K compris entre $1,0 \cdot 10^{-5}$ m/s et $5,0 \cdot 10^{-6}$ m/s
<b>Niveau piézométrique de la nappe</b>	L'étude pédologique réalisée par CERAG en janvier 2020 fait apparaître un niveau d'eau variant entre 0,35 et 0,10 m de profondeur au droit du site du projet (entre +23,41 et +22,52 m NGF).

## 2. Mesures d'inventaire et de protection

Le site d'étude, objet du projet, n'est situé dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire.

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
Natura 2000 Directive Habitats	Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin FR7200681	<b>NON</b> - distance de séparation de 4,4 km
ZNIEFF 1	Le Canal des étangs et ses petits étangs associés 720001955	<b>NON</b> - distance de séparation de 4,4 km
ZNIEFF 2	Marais et étangs d'arrière-dune du littoral girondin 72001969	<b>NON</b> - distance de séparation de 4,4 km
Site inscrit	Etang girondin – SIN0000125	<b>NON</b> - distance de séparation de 350 m

### a) Natura 2000 – Directive Habitat

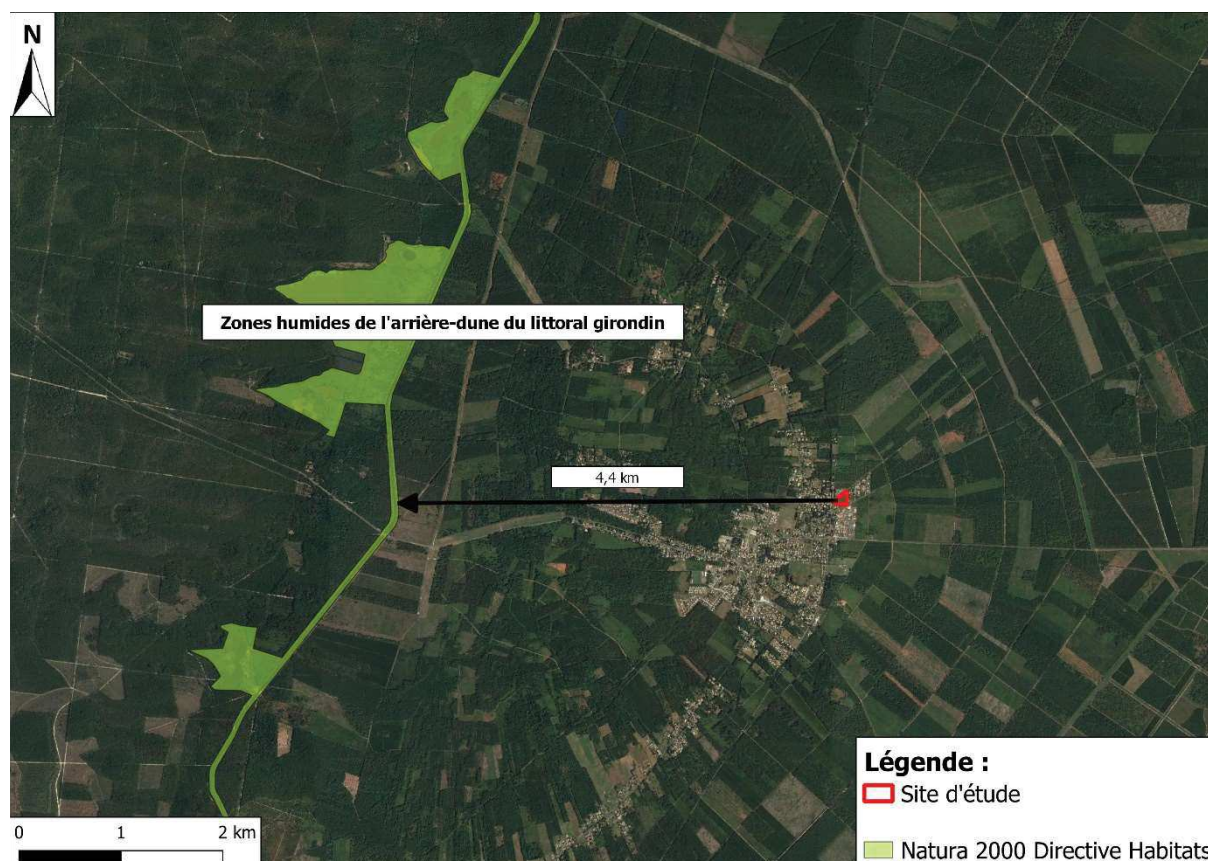


Figure 7 : Localisation du réseau Natura 2000 – Directive Habitat (DREAL Aquitaine)

b) ZNIEFF 1

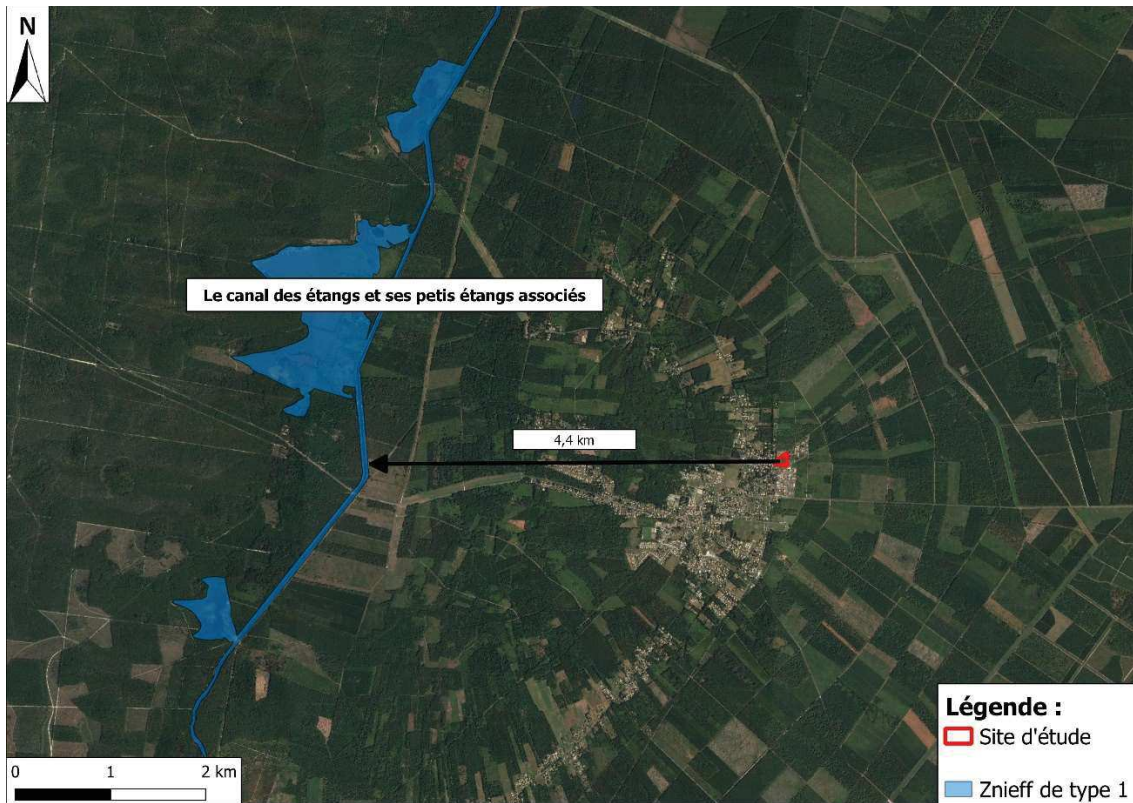


Figure 8 : Localisation de la ZNIEFF 1 à proximité du projet (DREAL Aquitaine)

c) ZNIEFF 2

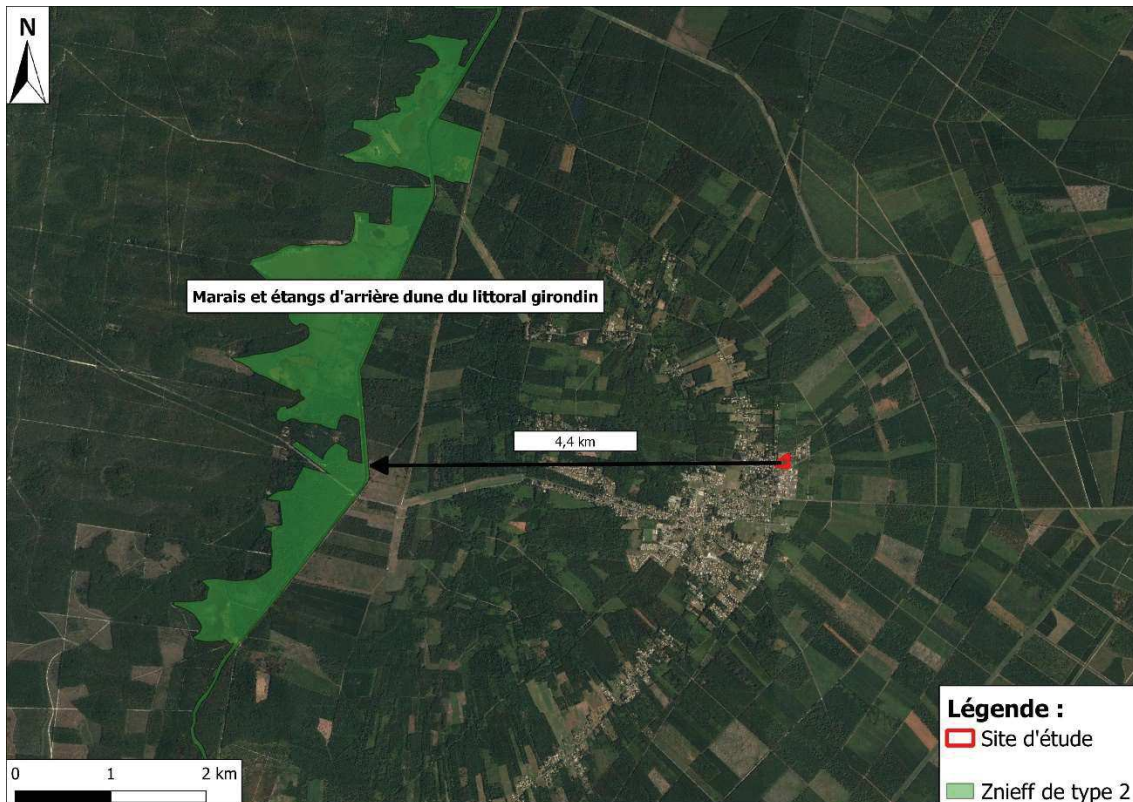


Figure 9 : Localisation de la ZNIEFF 2 à proximité du projet (DREAL Aquitaine)

d) Site inscrit

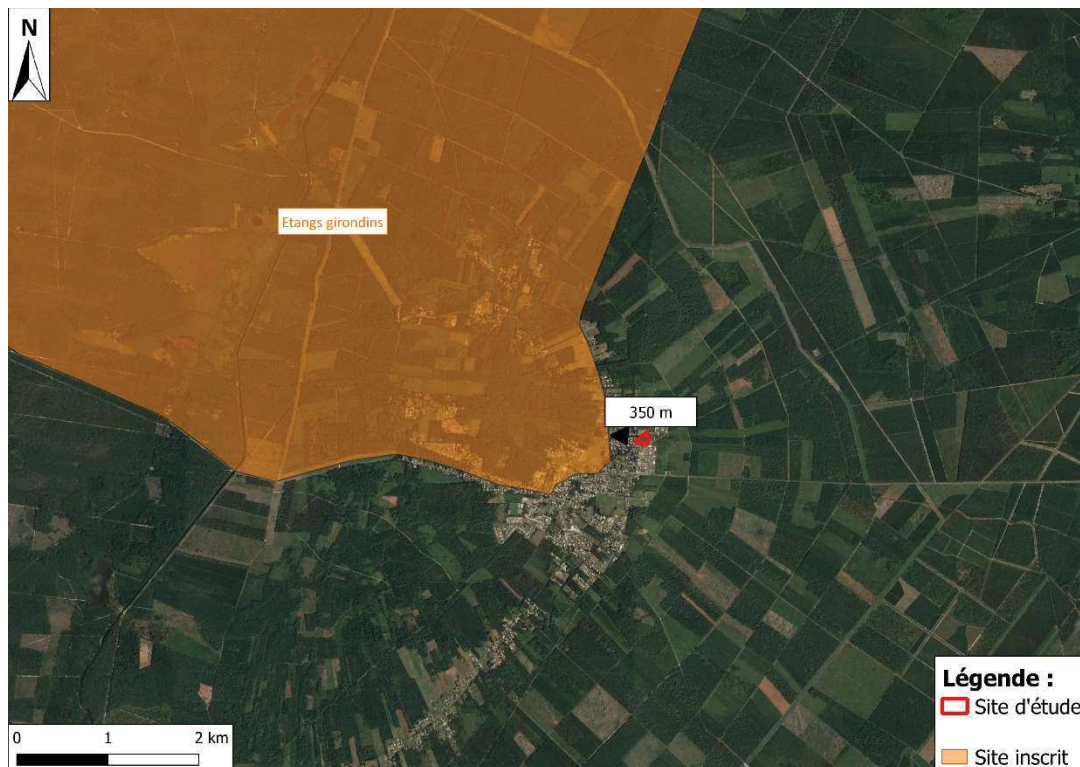


Figure 10: Localisation des sites inscrits à proximité du projet (DREAL Aquitaine)

### 3. Enjeux floristiques

Afin d'appréhender l'ensemble des enjeux naturalistes du site, le bureau d'études SIMETHIS a réalisé une expertise écologique in situ en janvier 2020 (fournie en annexe).

Les relevés phytosociologiques ont permis d'identifier que l'ensemble de la zone correspond à une lande se développant à l'endroit d'anciennes plantations de pins, en contexte d'urbanisation diffusée tout autour du site (lotissements, zone d'activités entourée de parcelles de pin ou de prairies).

Les formations végétales sont toutes de type landicoles, avec des variations en fonction du degré d'hydromorphie du sol, de la proximité des fossés drainants et de la fréquence d'entretien de la végétation.

La carte ci-dessous illustre les différentes formations végétales relevées sur la zone d'étude :

- Chênaie acidiphile,
- Lande à Callune,
- Lande à fougère aigle,
- Lande à molinie (moliniaie),
- Zone tondue/jardin,
- Fossés.

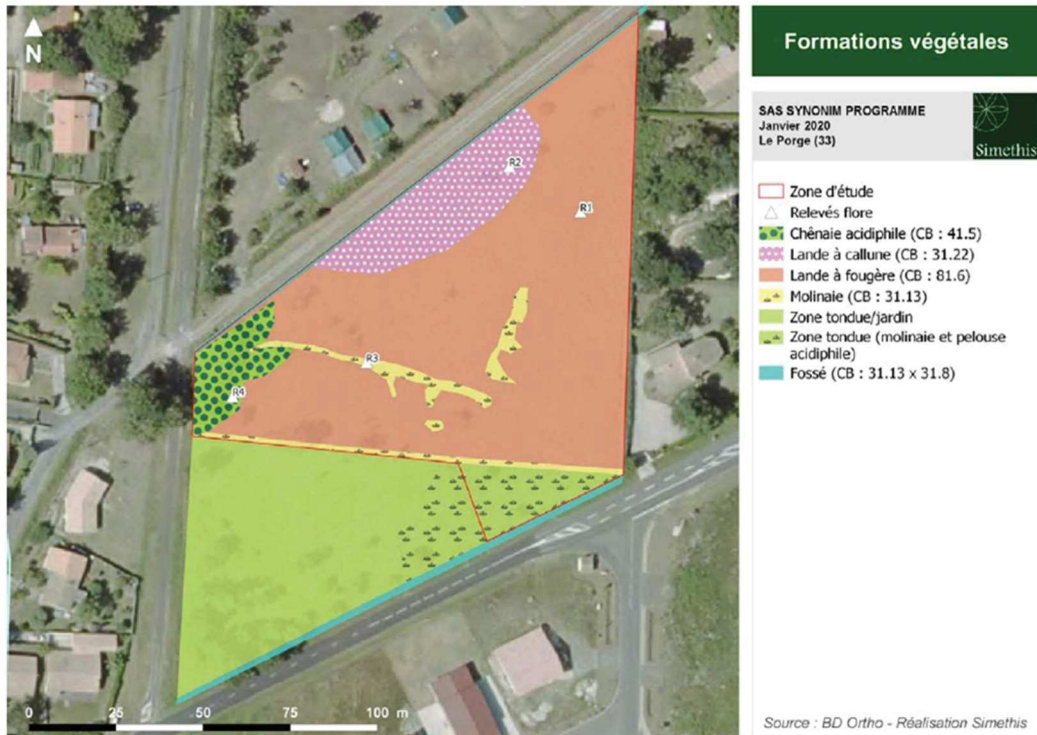


Figure 11 : Formations végétales sur l'emprise de l'étude et ses abords immédiats (source SIMETHIS)

#### 4. Enjeux faunistiques

- Insectes saproxylophages

Le grand capricorne (espèce protégée à l'échelle nationale) fréquente de manière avérée la zone d'étude. Plusieurs chênes en limite Sud-Ouest, au bas du tronc desquels des traces de sciure et des orifices particuliers correspondent à des habitats d'espèces avérés pour cet insecte xylophage.



Figure 12 : Localisation des arbres colonisés par le grand capricorne (Source : SIMETHIS)

- **Potentialités de présence**

Il est possible de dégager des potentialités de présence d'espèces, en fonction des milieux identifiés et des préférences connues de certaines espèces patrimoniales. Les potentialités concernent en particulier :

- Les amphibiens : le fossé au Nord de la zone d'étude, en eau lors du passage, et colonisé par une végétation démontrant la présence d'eau une grande partie de l'année (callitriche), constitue une zone de reproduction très favorable pour le triton palmé, le triton marbré, la grenouille agile, la rainette méridionale. Toutes ces espèces sont protégées à l'échelle nationale.
- L'entomofaune : étant donné la présence de moliniaie sur la zone d'étude, il est possible que le fadet des laïches, espèce protégée à l'échelle nationale y soit reproducteur, cette plante étant la plante hôte de cette espèce. Les surfaces étant en revanche réduites, et dans ce contexte urbanisé, sa présence n'est pas inéluctable.

## 5. Synthèse des enjeux écologiques

A l'issue du passage sur le terrain réalisé en janvier 2020, les aspects et enjeux suivants ont pu être mis en évidence :

- Présence de la Craste Neuve à quelques 50m à l'Ouest.
- Formations végétales typiques des milieux landicoles, avec présence d'une zone humide de 740 m<sup>2</sup> correspondant à une Molinaie et aux fossés bordant le site au Nord et au Sud ; présence potentielle de zone humide au sein de la parcelle au Sud Est du site.
- Présence d'un chêne pédonculé remarquable au Sud de la chênaie acidiphile ;
- Présence de quelques espèces exotiques à caractère envahissant (Sporobole d'Inde, vergerette du Canada) ;
- Trois chênes pédonculés à indice de présence du grand capricorne ;
- Potentialité pour le fossé au Nord de constituer une zone de reproduction pour les amphibiens ;
- Potentialité de présence du fadet des laïches (Molinaie).

## 6. Zones humides

### a) Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)

La zone d'étude se situe en dehors des zones humides cartographiées sur le bassin Adour-Garonne et le secteur des Lacs médocains.

### b) Expertise in situ

- Critère végétation - SIMETHIS

La délimitation des zones humides sur le site est effectuée d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement.

Malgré la saison peu favorable pour l'étude des cortèges végétaux, les habitats naturels présents ont été déterminés grâce aux inventaires phytosociologiques et comparés à la liste des habitats caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

L'étude des zones humides sur le critère végétation a permis d'établir la présence de formations végétales caractéristiques de zones humides, citées ci-dessous :

- Molinaie (CB 31.13)
- Fossé et sa végétation de lande humide (CB 31.13 x 31.8)
- Zone tondue (Molinaie et pelouse acidiphile)

**L'ensemble de ces formations totalise une surface de 741 m<sup>2</sup> au droit du site d'étude.**

En partie Sud de la zone d'étude, la végétation a été fauchée récemment, avant la visite de terrain. De fait, il est difficile de procéder à cet endroit à une étude de la végétation. Cependant, on distingue des bases de touffes de molinie en grand nombre et de densité élevée, ce qui indique la présence d'une zone humide sur le critère végétation. Cette surface pourra être revue à la baisse suite à des inventaires complémentaires réalisés en période favorable.

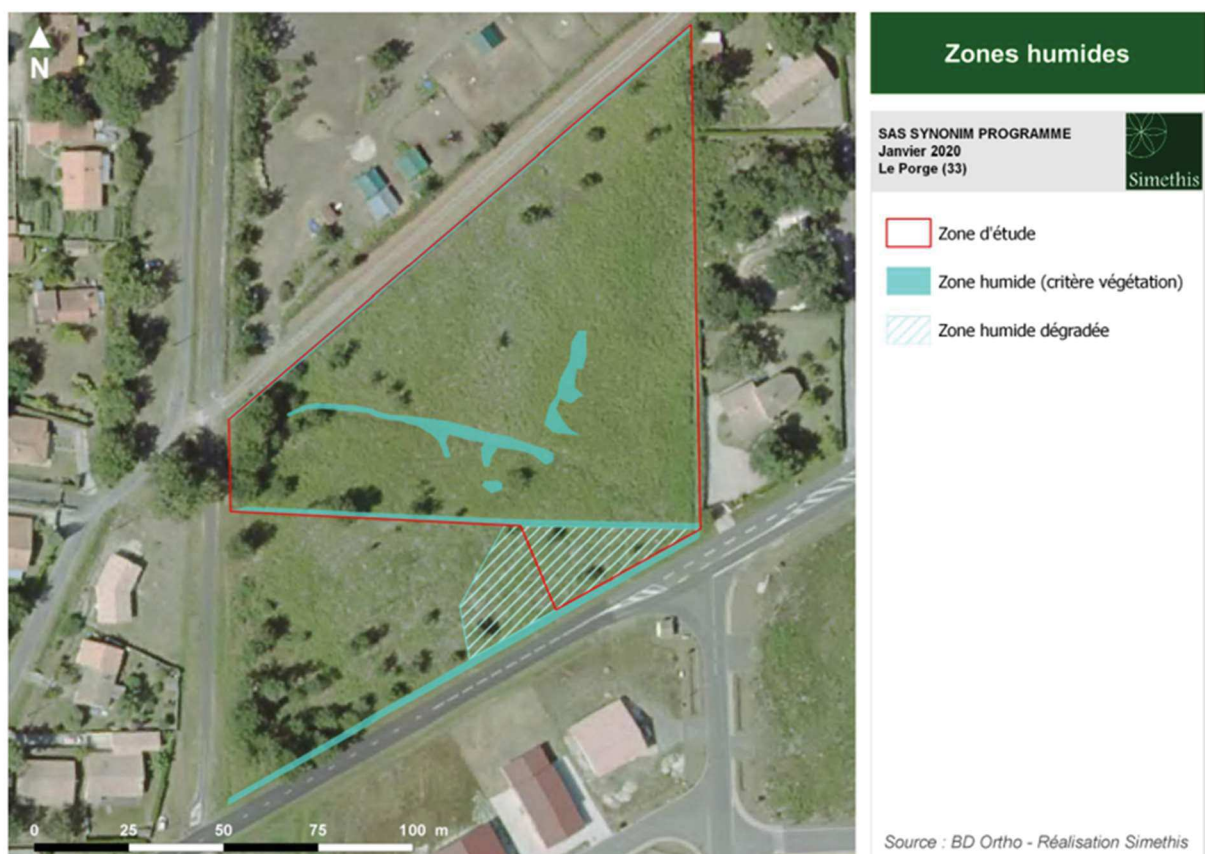


Figure 13: Cartographie de la zone humide critères végétation (Source : SIMETHIS)

- Critère sol

La campagne de sondages a consisté en l'exécution de 9 sondages à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 0,80 m/TN\*. Ces sondages de sol ont été implantés de façon à déterminer la présence de sols caractéristiques de zone humide.



Une première approche visuelle du site permet de différencier différentes zones selon : la microtopographie, la présence de zones avec des flaques d'eau stagnante, etc. Divers sondages à la tarière manuelle sont donc institués dans les différentes zones repérées, l'examen des sols devant prioritairement porter sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide. Le nombre, la répartition et la localisation des points de sondage dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.



Figure 14: Plan de localisation des investigations (Source : BD ORTHO 2018, Réalisation : CERAG)

Les coupes lithologiques relevées au cours de la réalisation des sondages sont exposées ci-après :



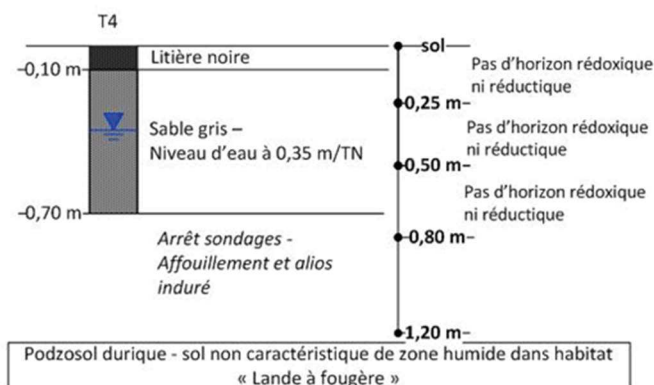
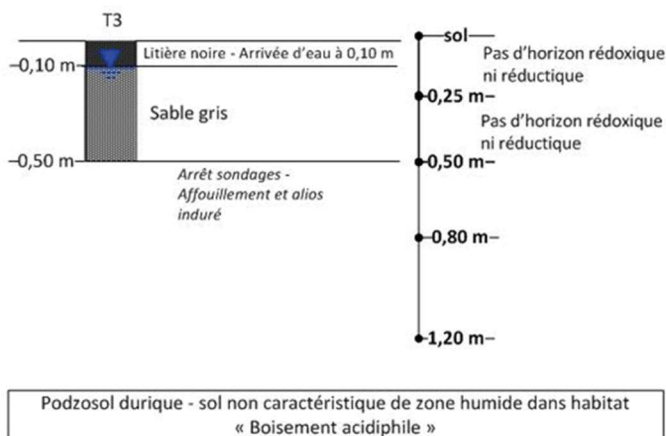
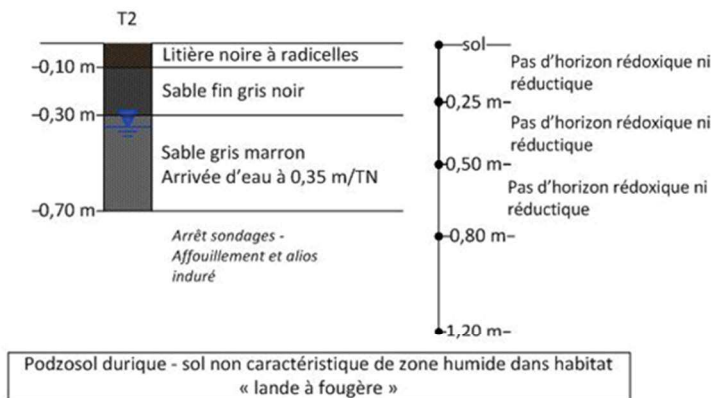
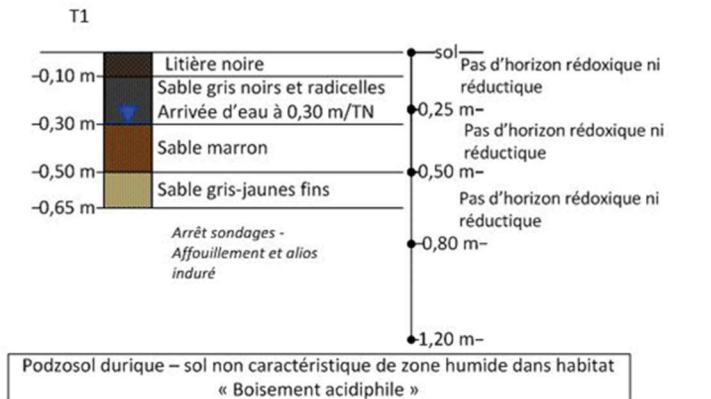
### « Le Porge – N3-20 »

Investigations du 28 janvier 2020

Coupes des sondages à la tarière manuelle – 1/2

Légende :

Niveau d'eau



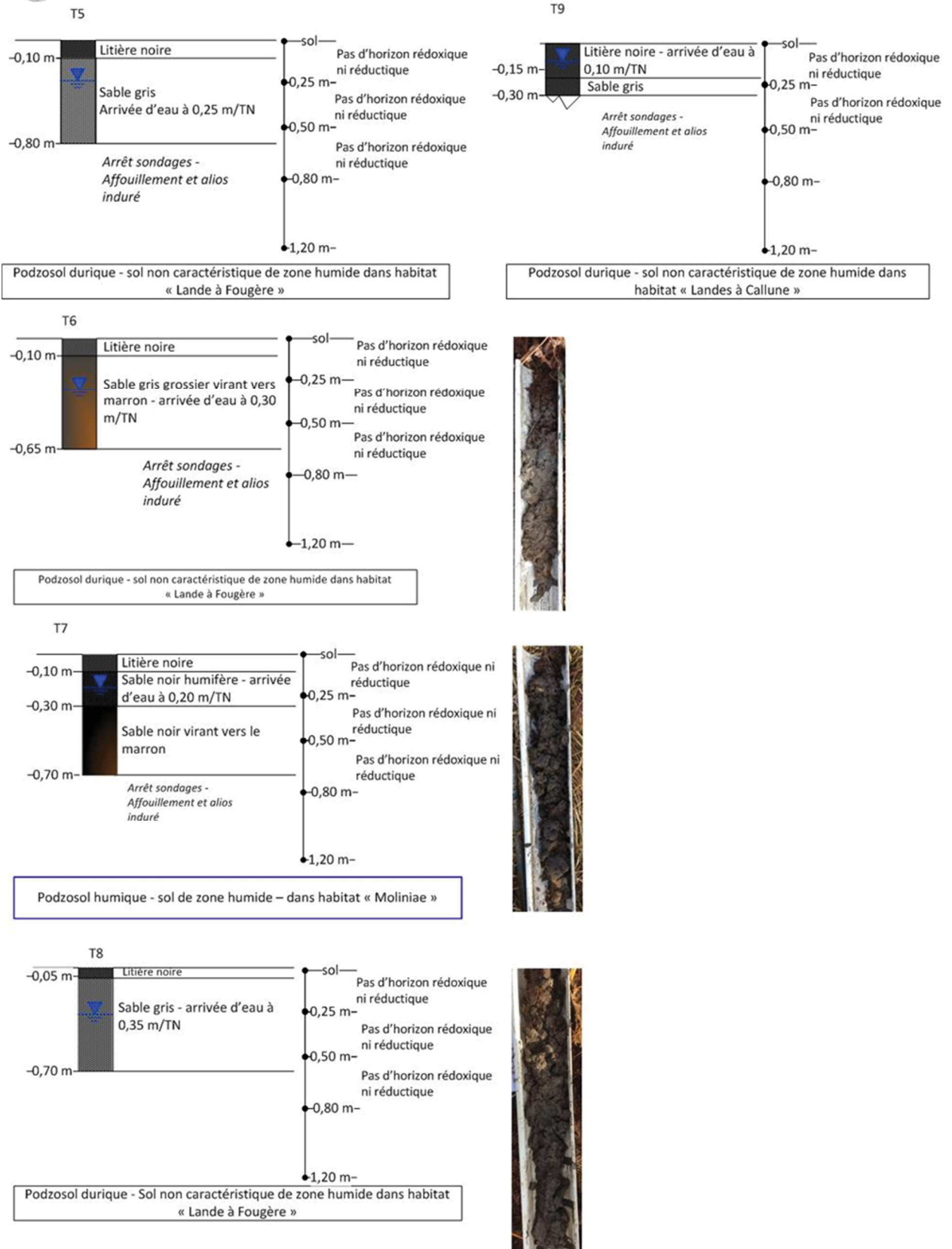


Figure 15 : Coupes lithologiques des sondages à la tarière manuelle T1 à T9 (Réalisation : CERAG)

L'examen des coupes de sol relevées (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) permet de mettre en évidence au niveau de T7 des sols caractéristiques de zones humides (selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009) avec un sol présentant un profil humique sur une tranche de [0,00 – 0,70 m/TN]. Ce sol, fait parti des cas particulier des sols de zone humide. La présence :

- D'horizons histiques dans les premières tranches avant la présence d'aliol (mauvaise décomposition de la matière organique),
- D'une arrivée d'eau à moins de 0,50 m/TN
- D'un fort recouvrement par la molinie (espèce indicatrice de zone humide),

nous conduit à classer ce sondage comme caractéristique de zone humide.

A contrario, les coupes des sondages T1 à T6, T8 et T9 mettent en évidence des sols non caractéristiques de zone humide. Ce sont des podzols duriques dont la présence d'eau à moins de 0,50 m/TN ne peut justifier de sols caractéristiques de zones humides. En effet, suites aux pluies répétées de ces derniers mois, une stagnation de l'eau au-dessus de l'horizon podzolique induré s'est produit. Aucune trace rédoxique, ni décoloration ne permet de justifier de la présence d'un sol caractéristique de zone humide.

La limite de la zone humide selon le critère sol se situe donc autour du sondage T7. Elle a été tracée en fonction des observations de terrain (légère dépression, végétation, présence d'eau stagnante).

La cartographie de la zone humide identifiée par le critère sol selon les investigations de janvier 2020 est la suivante :



Figure 16 : Cartographie de la zone humide critère sol (Source : BD ORTHO 2018, Réalisation : CERAG)

Il est identifié une zone humide de 163 m<sup>2</sup> au sein de l’emprise du site d’étude selon le critère sol.

Au regard des éléments collectés lors de cette étude, il semble que cette zone humide s’installe dans un secteur où le relief se creuse. La zone humide constitue alors un point où l’eau y stagne ainsi en surface ou subsurface ; la litière organique y est développée et les matériaux ayant été rencontrés lors de la campagne de sondages, avec la présence d’horizons humiques, favorisent la rétention d’eau durant des périodes prolongées.

- Synthèse :

Conformément à l’article L.211-1-I-1° du Code de l’environnement, dans sa version applicable en date de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l’Office français de la biodiversité et de la chasse, **le site du projet présente une zone humide selon les critères alternatifs, sol et végétation d’une superficie totale de 741 m<sup>2</sup>.**



Figure 17 : Délimitation de la zone humide selon le critère sol et végétation (Google Satellite - source SIMETHIS et CERAG, réalisation CERAG)

## IV. Impacts potentiels du projet et Mesures en faveur de l'environnement et de la santé humaine

---

### 1. Les mesures d'évitement

- **Evitement de 686 m<sup>2</sup> de zones humides (soit 92,6%)** qui seront intégrées dans des espaces verts communs à l'opération,
- **Evitement de la totalité des arbres feuillus** : Les chênes présents au Sud du site sont conservés, notamment les **arbres à traces d'insectes saproxylophages**,
- **Conservation du réseau hydrographique (fossés-crales) et maintien d'une bande tampon de minimum 25 m pour la protection et l'entretien du réseau**,
- ➔ L'ensemble des zones faisant l'objet de mesures d'évitement dans le cadre du projet seront mises en défens et protégées pendant la phase de travaux.

### 2. Mesures de réduction

- **Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux en faveur de la faune : le défrichage sera opéré en dehors des périodes de nidification** pour réduire l'impact sur la faune (défrichage programmé entre septembre et février),
- **Maintien d'un espace vert de l'ordre de 5 000 m<sup>2</sup>** en tout plus de 50% de l'emprise du projet est traitée en espaces verts,
- **Mise en défens des espaces sensibles** par des barrières pour la phase chantier : réseau hydrographique, zones humides conservées, espaces verts naturels conservés, arbres isolés,
- Mise en œuvre de plantations au niveau des accotements de la voie nouvelle et des stationnements, avec des espèces autochtones uniquement.

### 3. Mesures de compensation

- Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées communes du projet seront gérées par stockage et infiltration au sein de 2 bassins à ciel ouvert. Les eaux pluviales issues des toitures des maisons individuelles seront gérées à la parcelle par infiltration

#### 4. Les grands principes du projet de construction

Le projet consiste en la construction de 7 maisons individuelles et de 2 bâtiment collectif en R+1 pourvus de 40 logements (T2 au T4), sur une superficie générale de 9 543 m<sup>2</sup>. Deux poches de stationnements totalisant 40 places seront réalisées pour les bâtiments collectifs et 4 places visiteurs seront aménagées en accotement de voirie. Les maisons individuelles disposeront de 2 places de parking chacune. Les logements seront desservis par une voie nouvelle à double sens connectée à l'avenue du Médoc au Sud.

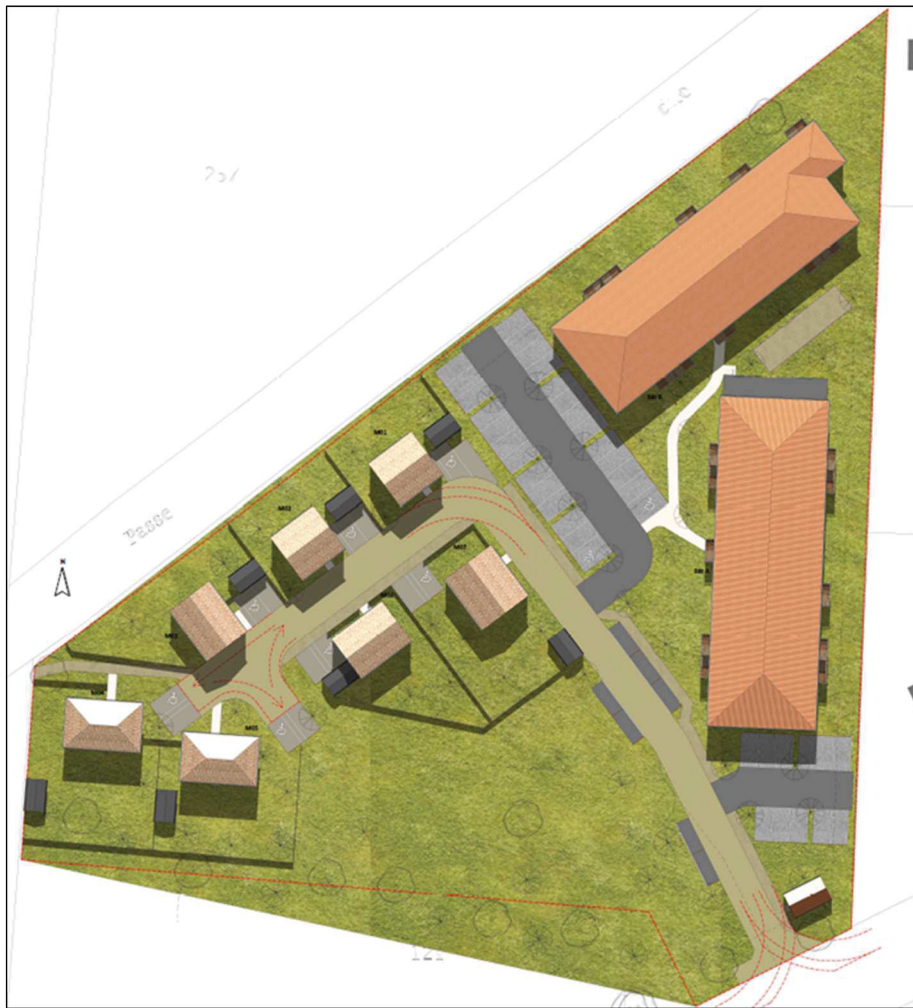


Figure 18 : Plan de masse du projet  
(Source : ARLAB Architectes)

#### 5. Le traitement des eaux pluviales

Les eaux pluviales issues des bâtiments collectifs et de la voirie seront collectées et stockées dans deux bassins à ciel ouverts pour infiltration dans le sol encaissant.

Les eaux pluviales issues des maisons individuelles seront gérées à la parcelle dans des dispositifs d'infiltration superficiels. Le volume dépendra de la surface imperméabilisée de chacune des maisons.



## **6. Le traitement des eaux usées**

L'opération sera équipée d'un réseau séparatif de collecte des eaux usées qui se raccordera au réseau public existant plus au Sud, au droit de l'avenue du Médoc. Toutes les maisons et bâtiments seront raccordés au réseau EU commun.

Les eaux usées seront traitées au niveau de la station d'épuration de la commune de Le Porge, n°0533333V003. Elle collecte les effluents du territoire communal et a une capacité de 6 000 eq. Hab. Selon la fiche de synthèse du SIE AG, cette station fonctionne en 2017 à 48 % de sa capacité volumique et le rendement épuratoire est bon en général, supérieur ou égal à 90% pour les paramètres DBO5, MES, et DCO.

## Table des figures :

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN.....	2
Figure 2 : Extrait du zonage du PLU de LE PORGE .....	3
Figure 3 : Plan des abords de la zone d'étude.....	4
Figure 4 : Tableau récapitulatif des rubriques « Etude d'Impact » .....	5
Figure 5 : Extrait de la carte géologique de la France 1/50 000.....	6
Figure 6 : Contexte hydrographique du secteur d'étude (Source : BD Carthage, MNT Gironde).....	7
Figure 7 : Localisation du réseau Natura 2000 – Directive Habitat (DREAL Aquitaine) .....	8
Figure 8 : Localisation de la ZNIEFF 1 à proximité du projet (DREAL Aquitaine).....	9
Figure 9 : Localisation de la ZNIEFF 2 à proximité du projet (DREAL Aquitaine).....	9
Figure 10: Localisation des sites inscrits à proximité du projet (DREAL Aquitaine) .....	10
Figure 11 : Formations végétales sur l'emprise de l'étude et ses abords immédiats (source SIMETHIS) .....	11
Figure 12 : Localisation des arbres colonisés par le grand capricorne (Source : SIMETHIS) .....	11
Figure 13: Cartographie de la zone humide critères végétation (Source : SIMETHIS) .....	13
Figure 14: Plan de localisation des investigations (Source : BD ORTHO 2018, Réalisation : CERAG)....	14
Figure 15 : Coupes lithologiques des sondages à la tarière manuelle T1 à T9 (Réalisation : CERAG)...	16
Figure 16 : Cartographie de la zone humide critère sol (Source : BD ORTHO 2018, Réalisation : CERAG) .....	18
Figure 17 : Délimitation de la zone humide selon le critère sol et végétation .....	19
Figure 18 : Plan de masse du projet .....	21

ANNEXE :  
PREDIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL  
SIMETHIS

## SAS SYNONIM PROGRAMME



### PRE- DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

03/02/2020

#### **SIMETHIS**

1, impasse de Calonge  
Parc d'Activités du Courneau  
33610 Canéjan  
Tel : 05 56 89 94 09  
contact@simethis.fr  
www.simethis.fr



## SUIVI DES EVOLUTIONS DU DOCUMENT

---

<b>Historique</b>	Version 1 : 03/02/2020
<b>Rédigé par</b>	Magali Duvacquier
<b>Cartographie</b>	Magali Duvacquier
<b>Inventaires de terrain</b>	Magali Duvacquier
<b>Vérifié par</b>	Yon Capdeville



*Vue sur la lande vers le Nord-est du site*

## SOMMAIRE

---

I.	Présentation .....	4
1.1.	Contexte de l'étude .....	4
1.2.	Insertion du site dans le réseau écologique connu .....	8
1.2.1.	Réseau hydrographique .....	8
1.2.2.	Périmètres d'inventaires et de protection de l'environnement .....	9
1.2.3.	Trame verte et bleue .....	10
II.	Méthodologie d'expertise .....	14
2.1.	Méthodologie d'inventaire .....	14
2.2.	Limites de l'étude.....	14
III.	Diagnostic écologique .....	15
3.1.	Caractérisation des habitats naturels.....	15
3.2.	Zones humides .....	19
3.3.	Flore.....	21
3.3.1.	Flore patrimoniale.....	21
3.3.2.	Flore invasive.....	21
3.4.	Faune.....	23
3.4.1.	Présence avérée .....	23
3.4.2.	Potentialités de présence .....	25
IV.	Conclusion .....	26
4.1.	Synthèse des enjeux écologiques.....	26
4.2.	Synthèse réglementaire .....	28

## I. PRESENTATION

---

### 1.1. Contexte de l'étude

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de lotissement sur la commune de Porge, un prédiagnostic écologique visant à alimenter un dossier d'examen au cas par cas a été mené au cours du mois de janvier 2020 sur une parcelle située à l'Est de la commune du Porge.

Plus précisément, le site se localise au Nord-est du centre-bourg du Porge, le long de l'avenue du Médoc, et de la voie verte de Lacanau à Arès.

La parcelle a une **surface de 1 ha**. Elle correspond à un milieu landicole, peu boisé. Une maison est bâtie depuis peu dans le quart Sud-ouest de la parcelle.

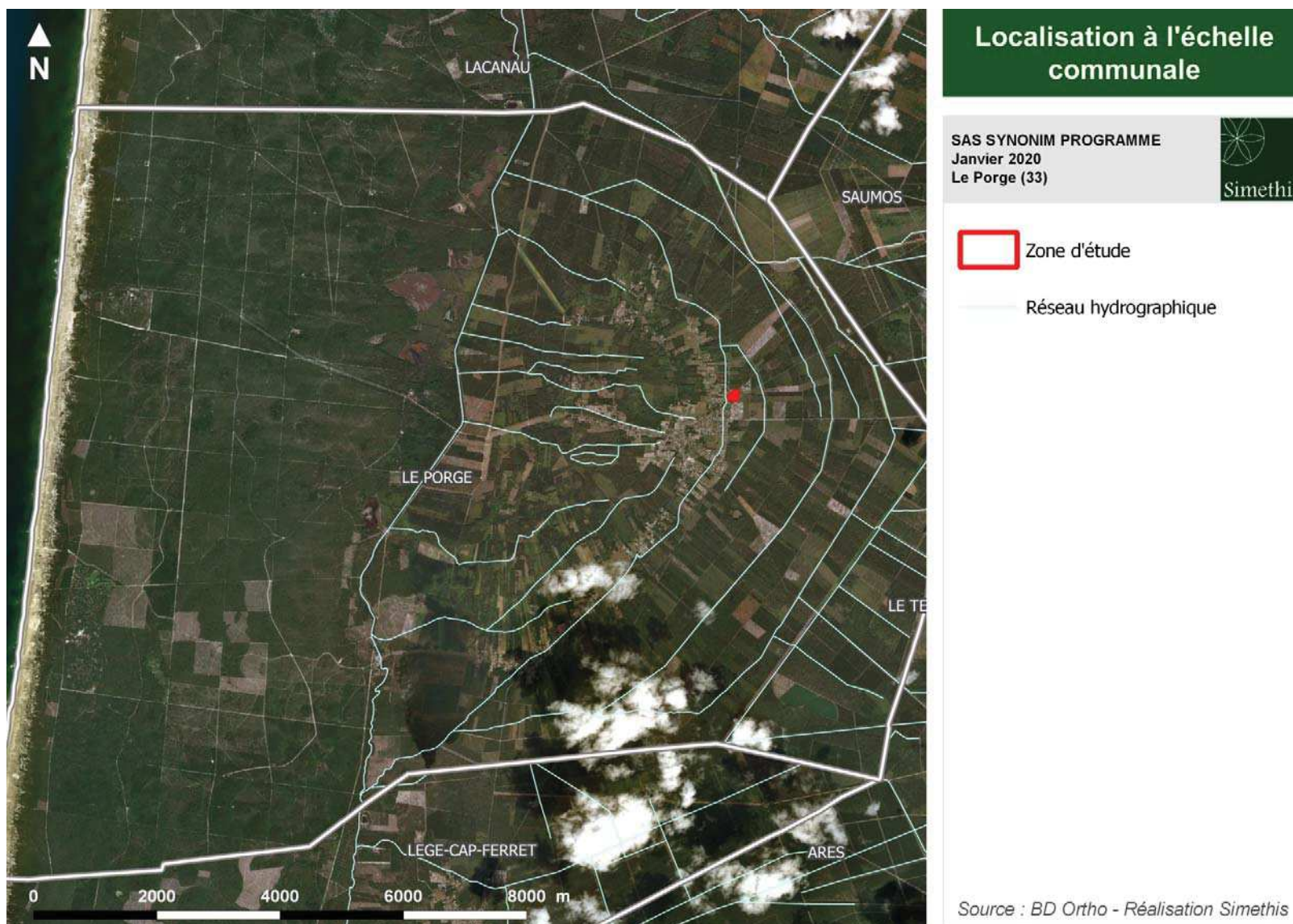


Figure 1: Localisation de la zone d'étude à l'échelle communale



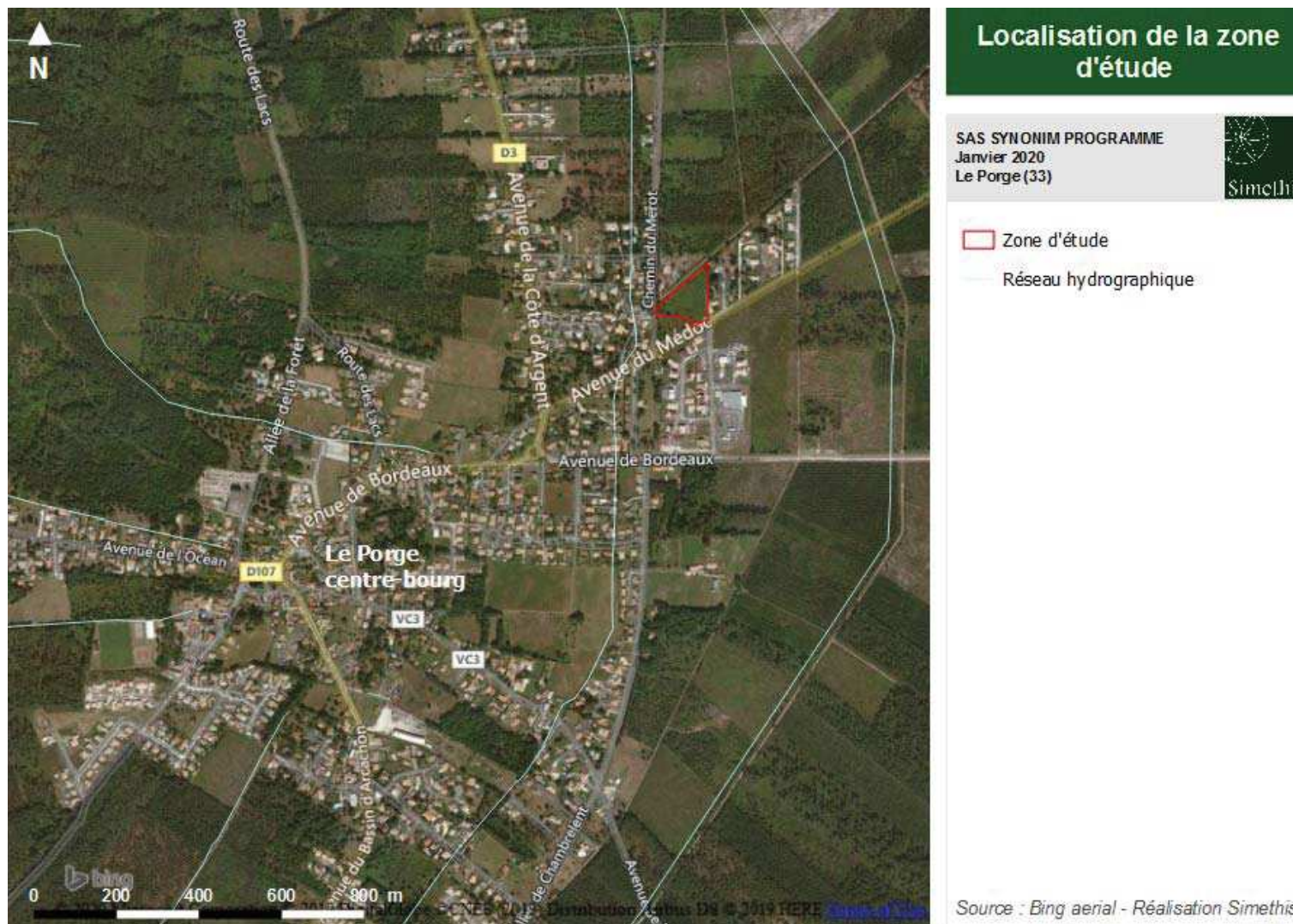



Figure 2 : Localisation de la zone d'étude dans le centre communal



**Vue aérienne**

SAS SYNONIM PROGRAMME  
Janvier 2020  
Le Porge (33)



Zone d'étude

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Figure 3 : Vue aérienne de la zone d'étude

## 1.2. Insertion du site dans le réseau écologique connu

### 1.2.1. Réseau hydrographique

Le site s'insère dans le bassin versant des fleuves côtiers intitulé « le Canal des Etangs de la Déhesse de Talaris au bassin d'Arcachon ». Il est situé en bordure de la Craste Neuve, à presque 50m à l'Ouest. Ce cours d'eau se déverse dans la Grande craste, avant de rejoindre le Canal des Etangs qui termine sa course au Nord du bassin d'Arcachon, sur la commune de Lège Cap-Ferret. La Craste neuve est en partie busée au niveau du site d'étude.

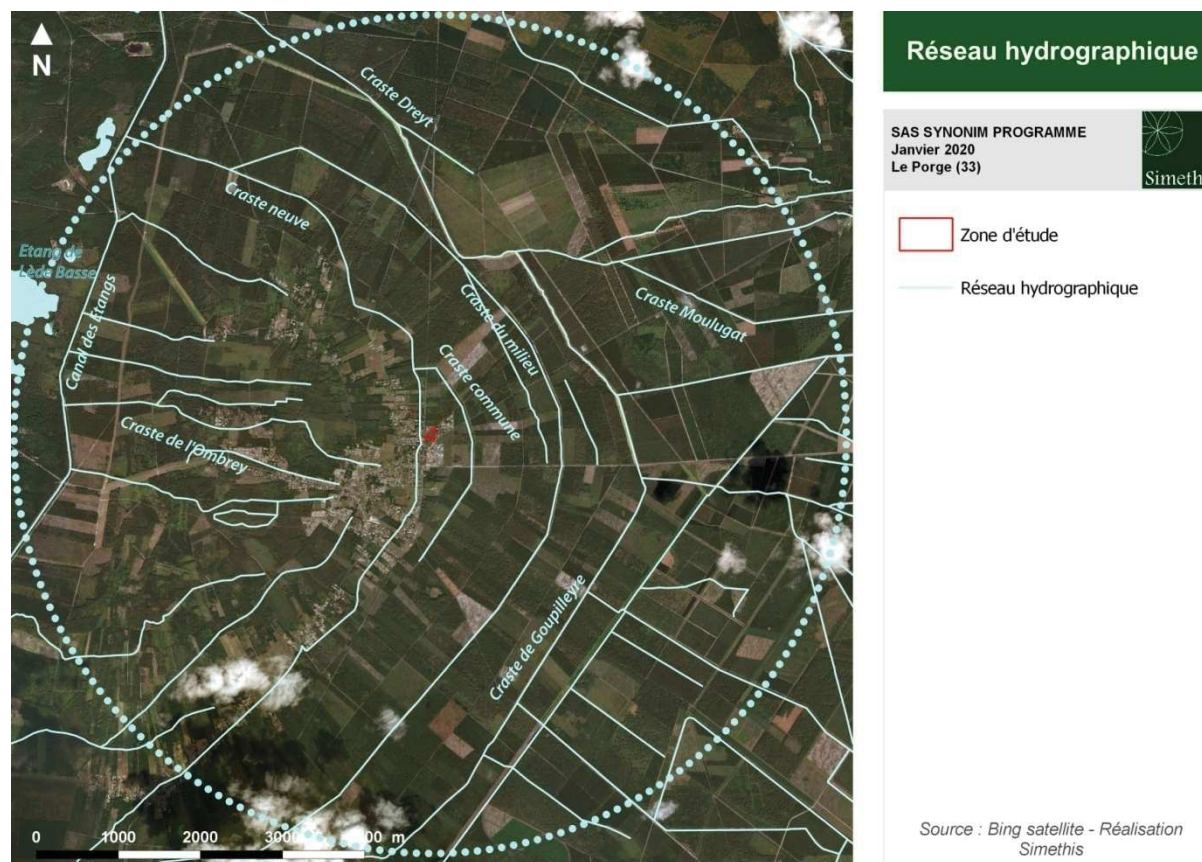


Figure 4 : Réseau hydrographique des abords de la zone d'étude

### 1.2.2. Périmètres d'inventaires et de protection de l'environnement

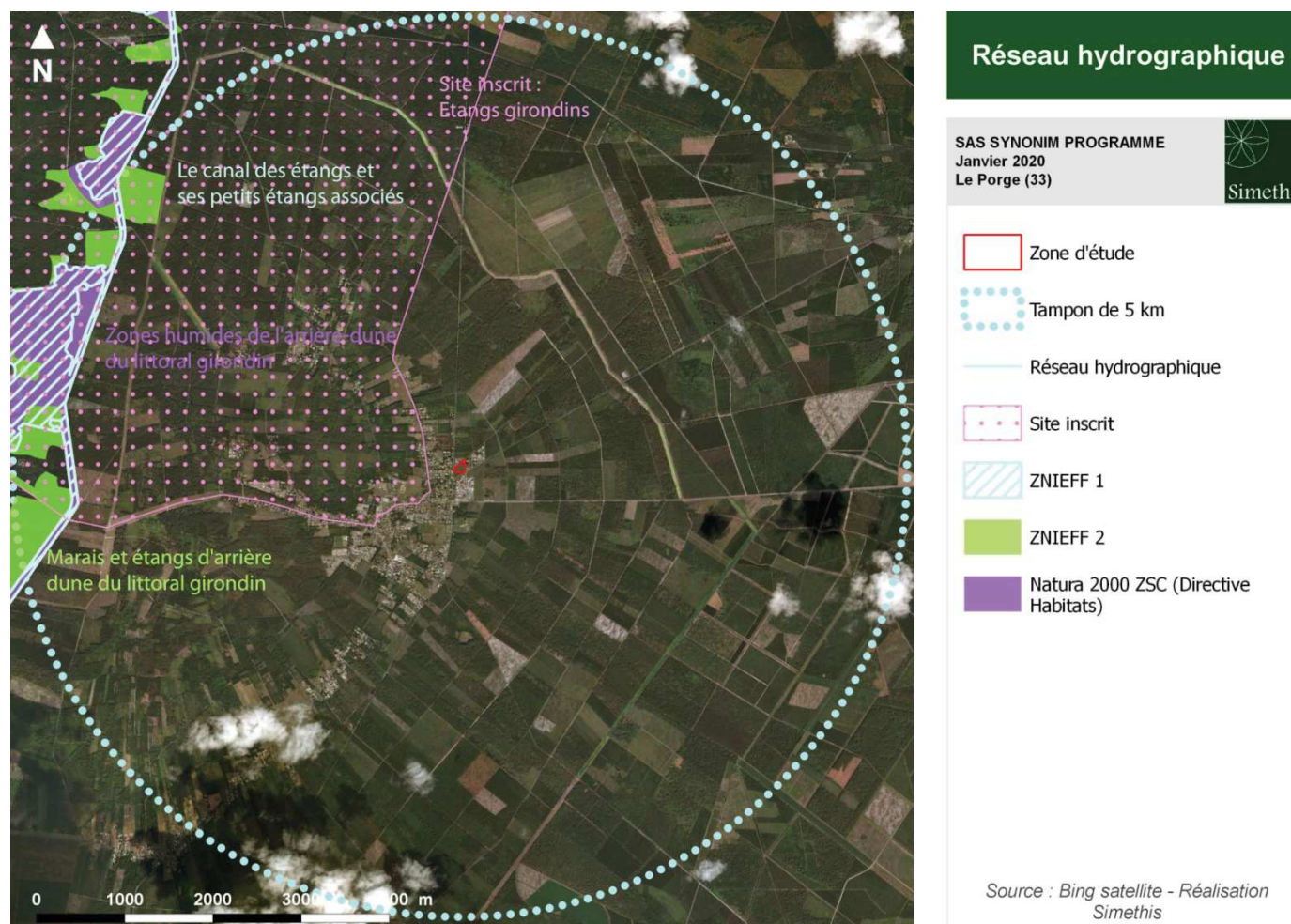


Figure 5 : Zonages d'inventaire et de protection situés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude

**Tableau 1 : Liste des zonages d'inventaire et de protection situés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude**

Type	Code	Nom et code du site	Distance au projet	Caractéristique	Connexions avec la zone d'étude
Znieff de type 1	720001955	Le canal des étangs et ses petits étangs associés	4,2 km à l'Ouest	Canal des Etangs, et tous les étangs qu'il relie, constituant un ensemble de zones humides et inondables de grande valeur, abritant une faune et une flore remarquables, liées au milieu aquatique : faux-cresson de Thore, cistude d'Europe, fadet des laïches, loutre d'Europe.	Milieux parfois similaires (landes atlantiques) pouvant impliquer la présence d'espèces communes, mais aucune connexion établie
Znieff 2	720001969	Marais et étangs d'arrière dune du littoral girondin		Ensemble des étangs et marais arrière dunaires, constituant un ensemble majeur en Aquitaine de mosaïques de milieux liés aux zones humides et milieux landicoles atlantiques et offrant une capacité d'accueil élevée pour des espèces floristiques et faunistiques rares et protégées (faux-cresson de Thore, lobélie de Dortman, littorelle, fadet des laïches, blongios nain, cistude d'Europe, loutre d'Europe, etc.)	
Natura 2000	FR7200681	Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin			
Site inscrit	SIN0000125	Etangs girondins	300 m à l'Ouest	Etangs de Carcans-Hourtin et Lacanau, dont la qualité paysagère et environnementale (littoral, dunes boisées, lacs, étangs, canaux, pinèdes, bourgs et hameaux) a incité à la mise en place de mesures de protection.	Milieux similaires, mais hors site

Bien que certains zonages d'inventaire soient relativement proches du site d'étude, il n'y a pas de **lien établi entre le site et ces zonages**.

A noter que la commune du Porge est concernée par la Loi Littoral.

## 1.2.3. Trame verte et bleue

### 1.2.3.1. Présentation

« Malgré les engagements pris par les gouvernements en 2002 pour réduire de manière importante le rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité, son déclin se poursuit, voire s'accélère. Il est estimé que mille espèces disparaissent chaque année sur notre planète. La fragmentation des grands ensembles naturels s'avère être l'une des principales causes de la perte de la biodiversité. Elle a pour effet de réduire la taille des territoires disponibles pour les espèces et d'isoler les populations les unes des autres. Au-delà de la préservation des milieux naturels eux-mêmes, c'est donc la possibilité de circulation entre ces milieux, agencés au sein d'un paysage, dont dépend la survie de nombreuses populations animales et végétales.

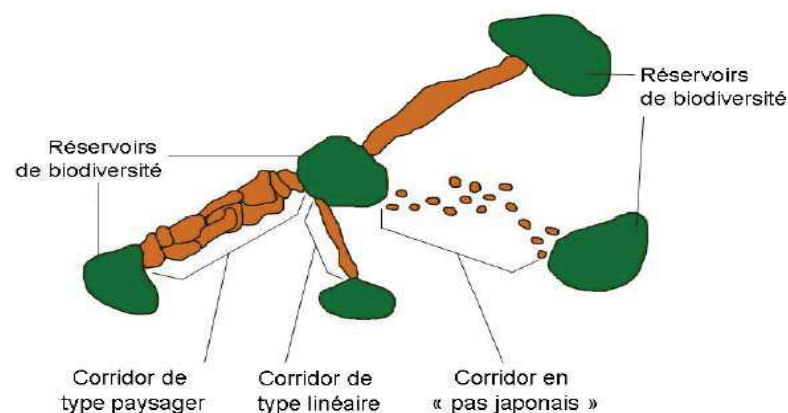
La région Nouvelle-Aquitaine est fortement concernée par ce phénomène de fragmentation liée à l'activité humaine, notamment par le développement de l'urbanisation et des infrastructures linéaires de transport.

Pour lutter contre la dégradation et la disparition des milieux naturels, la France a instauré la mise en place de la Trame Verte et Bleue qui constitue une nouvelle étape dans la préservation de la biodiversité. L'approche de la Trame Verte et Bleue se veut globale : au-delà de la préservation des habitats et espèces remarquables, elle a pour objectif d'assurer les conditions nécessaires aux espèces ordinaires comme exceptionnelles, afin que celles-ci puissent accomplir leur cycle vital. Pour cela, les espèces ont besoin de se déplacer. Cette capacité est garante du brassage génétique des populations, facteur déterminant pour maintenir ou améliorer leur état de conservation. Cette capacité doit également favoriser les adaptations liées au changement climatique » (SRCE Aquitaine, septembre 2015).

La Trame verte et bleue est ainsi un réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, identifiées notamment au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale pertinente.

Ces continuités écologiques sont constituées :

- de réservoirs de biodiversité qui sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée ;
- de corridors écologiques qui permettent des connexions entre les réservoirs de biodiversité et offrent ainsi aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les cours d'eau sont considérés comme des espaces constituant à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.



**Figure 6 : Schéma de principe de la TVB**

Le document de référence sur les trames vertes et bleues en Aquitaine est "l'Etat des lieux des continuités écologiques en Aquitaine", utilisé pour élaborer le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Aquitaine (SRCE). Ce schéma ayant été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux (jugement du 13 juin 2017) pour manque d'autonomie fonctionnelle entre l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du schéma et l'autorité qui l'a adoptée.

A noter que les deux autres SRCE des anciennes régions Poitou-Charentes et Limousin sont entrés en application. Pour l'Aquitaine (ancienne région), à l'heure actuelle, faute d'un SRCE conforme, et dans l'attente du prochain SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), qui devra intégrer les enjeux de continuités écologiques, c'est l'état des lieux réalisé dans le cadre du SRCE rejeté qui est utilisé pour l'étude des continuités écologiques.

#### ***1.2.3.2. Insertion des zones d'étude au sein de l'Etat des lieux des continuités écologiques en Aquitaine***

L'étude des insertions des sites au sein de la trame verte et bleue à l'échelle régionale fait ressortir plusieurs points illustrés sur la carte ci-après :

- Le site est inscrit dans un ensemble de réservoirs de biodiversité intitulé « boisement de conifères et milieux associés » ;
- L'absence de cours d'eau identifié dans la Trame Bleue à proximité ;
- La présence d'un milieu humide ponctuel identifié à l'Est du site ;
- Sa situation en limite de zone urbanisée.

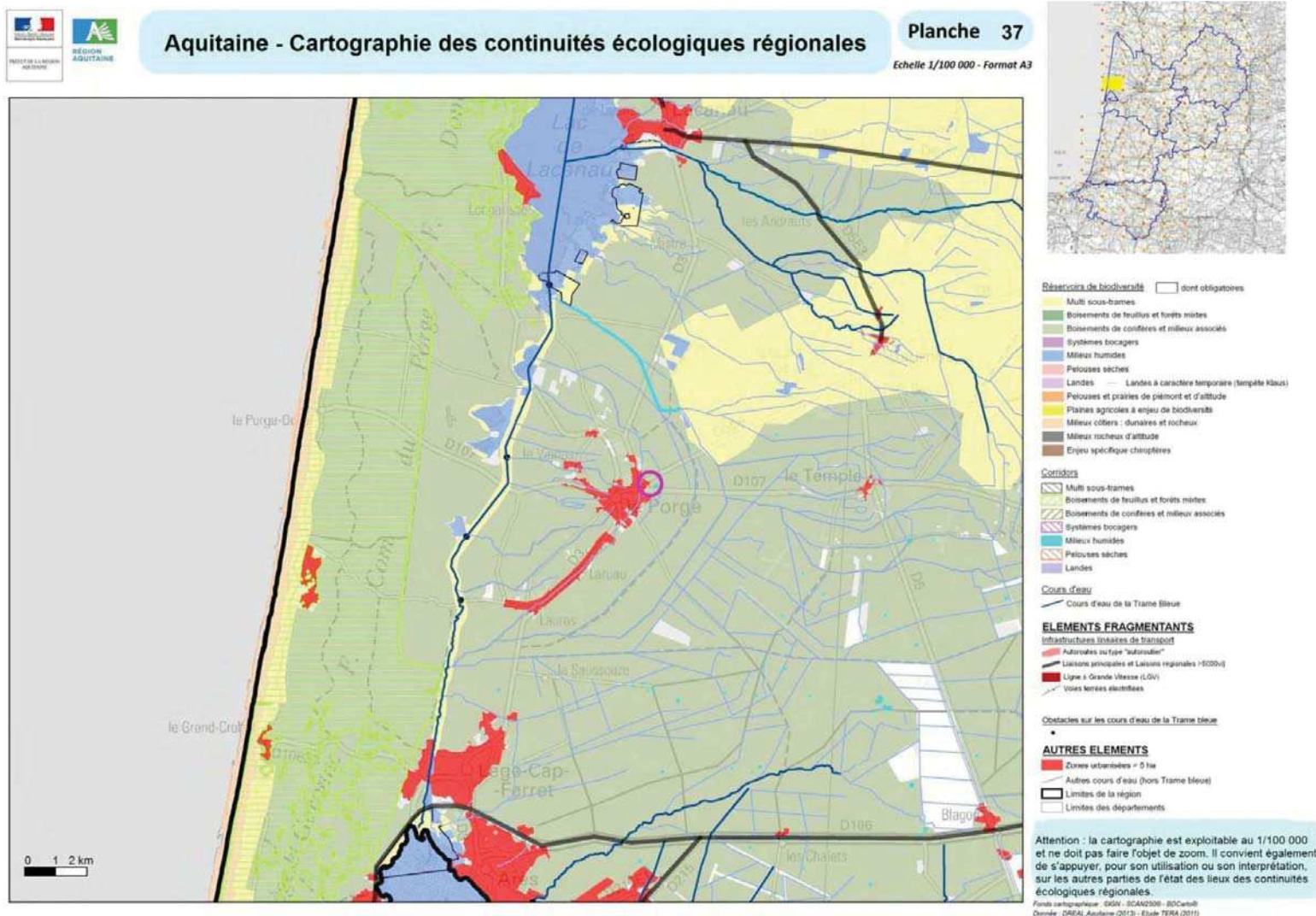


Figure 7 : Insertion du site dans la TVB régionale

(Source : Identification Atlas - Etat des lieux des continuités écologiques régionales en Aquitaine - Septembre 2017)



## II. METHODOLOGIE D'EXPERTISE

---

### 2.1. Méthodologie d'inventaire

Un passage a été réalisé au mois de Janvier pour permettre la rédaction du pré-diagnostic.

*Tableau 2 : Date de visite de terrain*

Date	Objectif	Météo
22/01/2020	Délimitation zones humides, flore et faune patrimoniales, potentialités	Couvert, vent faible, 10°C

### 2.2. Limites de l'étude

Les difficultés rencontrées sont liées à la période choisie pour le démarrage de l'étude. Cette période est peu favorable pour l'observation de la faune et de la flore. Elle permet toutefois d'avoir une bonne idée des capacités d'accueil du site et des potentialités d'enjeux.

La parcelle au Sud de la zone d'étude étant régulièrement entretenue par fauchage, la détermination fine des cortèges floristiques n'a pas été possible.

Leur caractère humide ou non humide au regard de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement n'a donc pas pu être formellement établi dans de bonnes conditions.

### III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

---

#### 3.1. Caractérisation des habitats naturels

L'ensemble de la zone correspond à une lande se développant à l'endroit d'anciennes plantations de pin, en contexte d'urbanisation diffusé tout autour du site (lotissements, zone commerciale entourés de parcelles de pin ou de prairies).

Les formations végétales sont toutes de type landicoles, avec des variations en fonction du degré d'hydromorphie du sol, de la proximité des fossés drainants, et de la fréquence d'entretien de la végétation.

La carte ci-dessous illustre les différentes formations végétales relevées sur la zone d'étude :

- Chênaie acidiphile ;
- Lande à callune ;
- Lande à fougère aigle ;
- Lande à molinie (molinaie);
- Zone tondué/jardin ;
- Fossés.

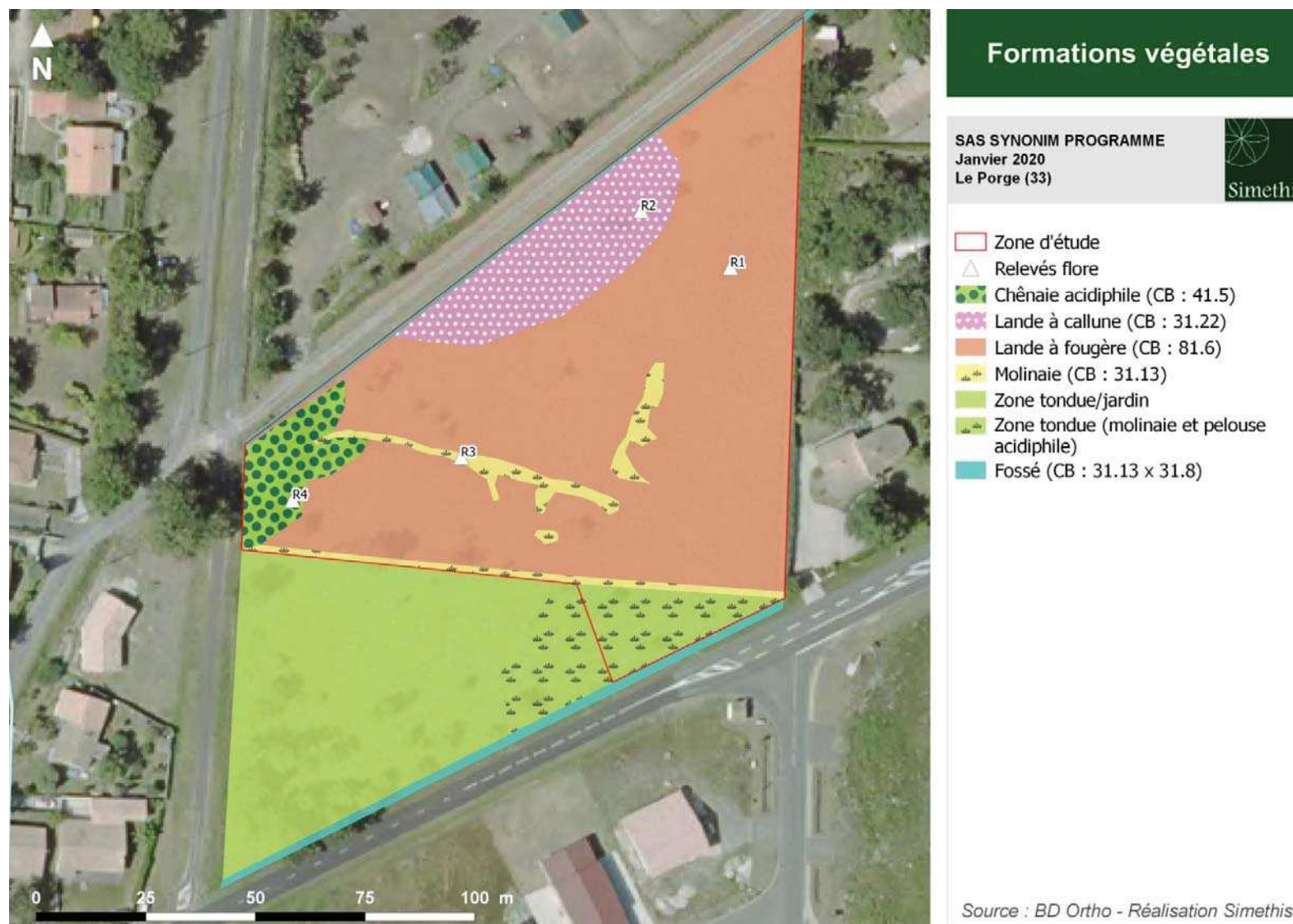






Figure 8 : Formations végétales sur l'emprise de l'étude et ses abords immédiats

**Tableau 3: Formations végétales : caractéristiques**

Formation	Chênaie acidiphile	Lande à fougère aigle	Lande à callune	Molinaie
<b>Code CB</b>	41.5	31.86	31.22	31.13
<b>Surface</b>	540 m <sup>2</sup> (5 %)	7380 m <sup>2</sup> (74 %)	1200 m <sup>2</sup> (12 %)	530 m <sup>2</sup> (5 %)
<b>Photo</b>				
<b>Description</b>	Boisement acidiphile de chênes pédonculés relictuel de taille très réduite	Lande colonisée par la fougère aigle, se développant de manière quasi-monospécifique	Lande dense à callune ajoncs d'Europe, de surface réduite	Zone humide colonisée par la molinie, la bruyère ciliée, se développant dans les secteurs en dépression du site
<b>Espèces indicatrices</b>	<i>Quercus robur</i> , <i>Pinus pinaster</i> , <i>Betula pendula</i> , <i>Ulex europaeus</i> , <i>Ilex aquifolium</i> , <i>Hedera helix</i>	<i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Ulex europaeus</i>	<i>Calluna vulgaris</i> , <i>Ulex europaeus</i> , <i>Erica scoparia</i> , <i>Pteridium aquilinum</i>	<i>Molinia caerulea</i> , <i>Erica ciliaris</i> , <i>Ulex minor</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Pteridium aquilinum</i>
<b>ZH – Critère végétation</b>	Non	Non	Non	Oui

Formation	Pelouse tondue	Bords de fossés
Code CB	85 x 35.2	31.13 x 31.8
Surface	520 m <sup>2</sup> (5 %)	215 m <sup>2</sup> (2 %)
Photo		
Description	Pelouse de jardin tondue, laissant se développer des espèces spontanées. Etant donné la hauteur de la végétation (rase) il est difficile d'établir une liste d'espèces présentes	Fourrés humides des bords de fossés colonisés par la molinie, la bourdaine, le saule. Le fossé à proprement parler contient des populations de callitriche (souvent en eau)
Espèces indicatrices	<i>Tuberaria guttata</i> , <i>Molinia caerulea</i> (?)	<i>Molinia caerulea</i> , <i>Salix atrocinerea</i> , <i>Erica ciliaris</i> , <i>Frangula alnus</i> , <i>Erica scoparia</i> ,
ZH - Critère végétation	Non/ ?	Oui

### 3.2. Zones humides

Malgré la saison peu favorable pour l'étude des cortèges végétaux, une étude des zones humides sur le critère de la végétation (réalisée selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.) a permis d'établir la présence de formations végétales caractéristiques de zones humides.

A noter que dans la partie Sud de la zone d'étude, la végétation a été fauchée récemment, avant la visite de terrain. De fait, il est difficile de procéder à cet endroit à une étude des espèces végétales.

Cependant, on distingue des bases de touffes de molinie en grand nombre et densité élevée, ce qui indique la présence d'une zone humide sur le critère de la végétation.

Ce secteur (« zone humide dégradée » sur la carte suivante) devrait faire l'objet de prospections complémentaires en période favorable, et lorsque la végétation est plus haute, afin de délimiter au plus juste les surfaces de zone humide. Une surface de 520 m<sup>2</sup> lui est actuellement attribuée, surface pouvant éventuellement être revue à la baisse à la suite d'inventaires complémentaires.

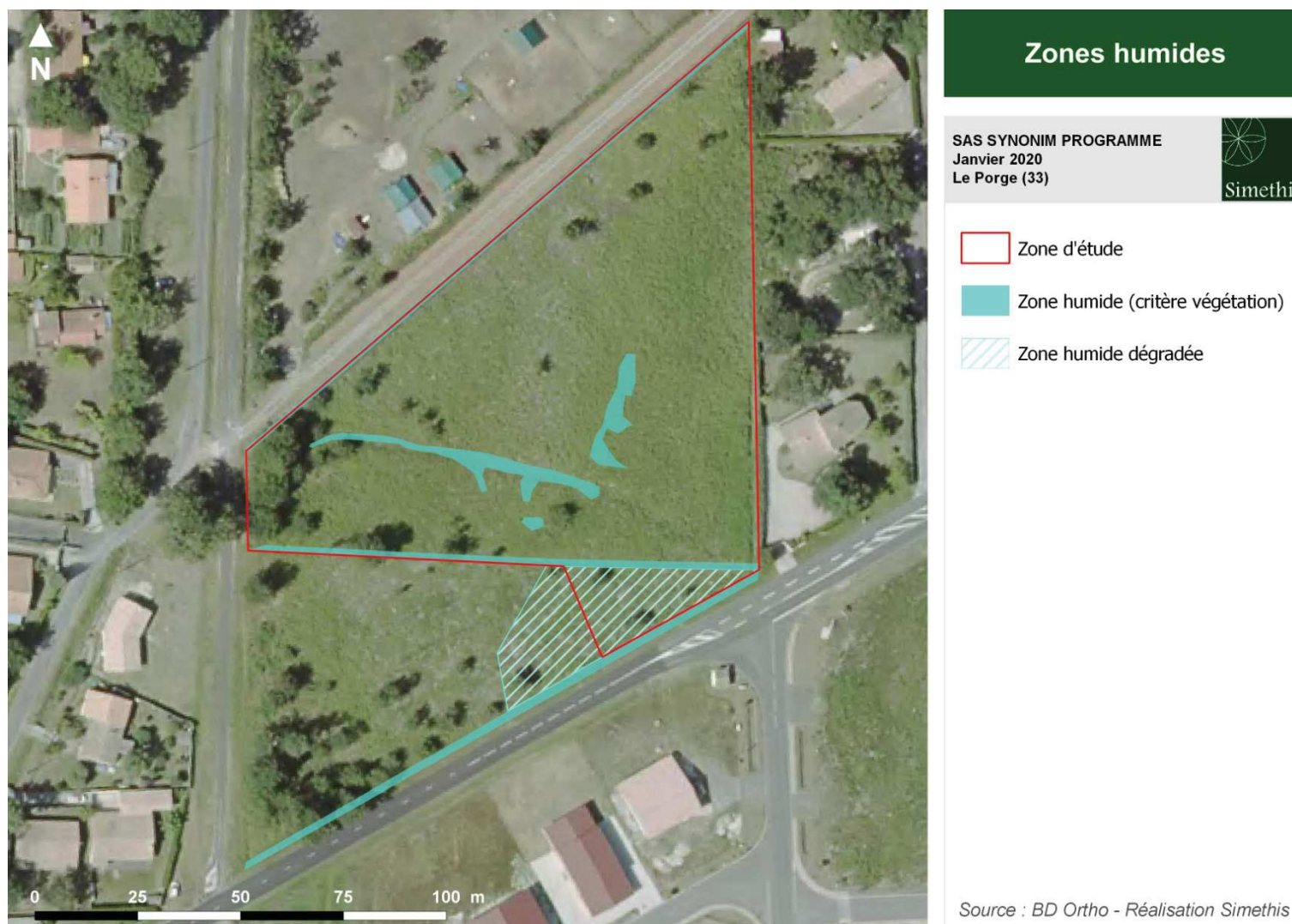
Les formations constituant des zones humides sur le critère de la végétation sont citées ci-dessous :

- Molinaie (CB : 31.13) : 530 m<sup>2</sup>
- Fossé et sa végétation de lande humide (CB : 31.13 x 31.8) : 215 m<sup>2</sup>
- Zone tondue (molinaie et pelouse acidiphile) : 520 m<sup>2</sup>

L'ensemble de ces formations totalise une surface de 1265 m<sup>2</sup> (13 % de la surface de la zone d'étude).



**Figure 9 : En jaune, la molinie au sein de la zone humide dégradée**



**Figure 10 : Localisation des zones humides**

### 3.3. Flore

#### 3.3.1. Flore patrimoniale

Il n'a pas été observé d'espèce floristique patrimoniale, ce qui peut s'expliquer en partie par la saison défavorable à ce type de prospection (espèces annuelles non visibles).

Un individu de chêne pédonculé, plus âgé que les autres sur le site, peut être considéré comme remarquable par son port et sa taille. Il est représenté sur la carte suivante. Plusieurs arbousiers assez âgés présentent un caractère esthétique.

#### 3.3.2. Flore invasive

Il a été observé peu d'espèces exotiques à caractère envahissant. La vergerette du Canada et le sporobole d'Inde sont néanmoins présents, localisés sur la carte suivante :

*Tabl. 1 : Liste des espèces exotiques à caractère envahissant pour l'Aquitaine observées sur la zone d'étude*

*D'après CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 - Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 - Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes). En gras, les espèces exotiques à caractère envahissant avéré pour l'Aquitaine*

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Nom vernaculaire	Famille	Coefficient de rareté en Aquitaine	Hierarchie
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	<i>Asteraceae</i>	C	PEE potentielle
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole d'Inde	<i>Poaceae</i>	C	PEE avérée





Figure 11 : Localisation des espèces floristiques patrimoniales et exotiques à caractère envahissant

### 3.4. Faune

Etant donné la saison peu propice aux inventaires faunistiques, il a été observé peu d'espèces lors de la visite de terrain.

#### 3.4.1. Présence avérée

Le grand capricorne (espèce protégée à l'échelle nationale) fréquente de manière avérée la zone d'étude. Plusieurs chênes au bas du tronc desquels des traces de sciure et des orifices particuliers correspondent à des habitats d'espèces avérés pour cet insecte xylophage. La carte suivante localise les arbres concernés.

**Tableau 4 : Liste d'espèces de coléoptères saproxylophages observés sur la zone d'étude**

Espèces		Protection		Rareté au niveau local	Fonctionnalité écologique
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Périmètre projet
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	II, IV	Article 2	oui	Zone de repos larvaire, de repos et d'alimentation

*\*En gras : les espèces à fort intérêt patrimonial : espèces protégées au niveau national et/ou d'intérêt communautaire*

*Article 2 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, et leur habitats sont strictement protégés*

*IV : Espèce inscrite à l'annexe 4 de la Directive Habitats Faune Flore, nécessitant des mesures de protection stricte*



Figure 12 : Localisation des arbres colonisés par le grand capricorne

### 3.4.2. Potentialités de présence

Il est possible de dégager des potentialités de présence d'espèces, en fonction des milieux identifiés et des préférences connues de certaines espèces patrimoniales.

Les potentialités concernent en particulier :

- Les amphibiens : le fossé au Nord de la zone d'étude, en eau lors du passage, et colonisé par une végétation démontrant la présence d'eau une grande partie de l'année (callitriche), constitue une zone de reproduction très favorable pour le triton palmé, le triton marbré, la grenouille agile, la rainette méridionale. Toutes ces espèces sont protégées à l'échelle nationale.
- L'entomofaune : étant donné la présence de molinaies sur la zone d'étude, il est possible que le fadet des laïches, espèce protégée à l'échelle nationale y soit reproducteur, cette plante étant la plante hôte de cette espèce. Les surfaces étant en revanche réduites, et dans ce contexte urbanisé, sa présence n'est pas inéluctable.

Des inventaires complémentaires, menés au printemps et en début d'été, permettraient d'inventorier de manière plus complète les espèces faunistiques et floristiques présentes sur la zone d'étude.

## IV. CONCLUSION

---

### 4.1. Synthèse des enjeux écologiques

A l'issue du passage sur le terrain réalisé en janvier 2020, les aspects et enjeux suivants ont pu être mis en évidence :

- Insertion du site en limite de zone urbanisée, à proximité de plantations de pin maritime, en zone identifiée comme réservoir de biodiversité par la trame verte et bleue ;
- Site inséré à proximité du site inscrit « Etangs girondins », sur une commune de la Loi Littoral ;
- Présence de la Craste Neuve à quelques 50m à l'Ouest.
- Formations végétales typiques des milieux landicoles, avec présence d'une zone humide de 740 m<sup>2</sup> correspondant à une molinaie et aux fossés bordant le site au Nord et au Sud ; présence potentielle de zone humide au sein de la parcelle au Sud-est du site.
- Présence d'un chêne pédonculé remarquable au Sud de la chênaie acidiphile ;
- Présence de quelques espèces exotiques à caractère envahissant (sporobole d'Inde, vergerette du Canada) ;
- Trois chênes pédonculés à indice de présence du grand capricorne ;
- Potentialité pour le fossé au Nord de constituer une zone de reproduction pour les amphibiens ;
- Potentialité de présence du fadet des laïches (molinaie).

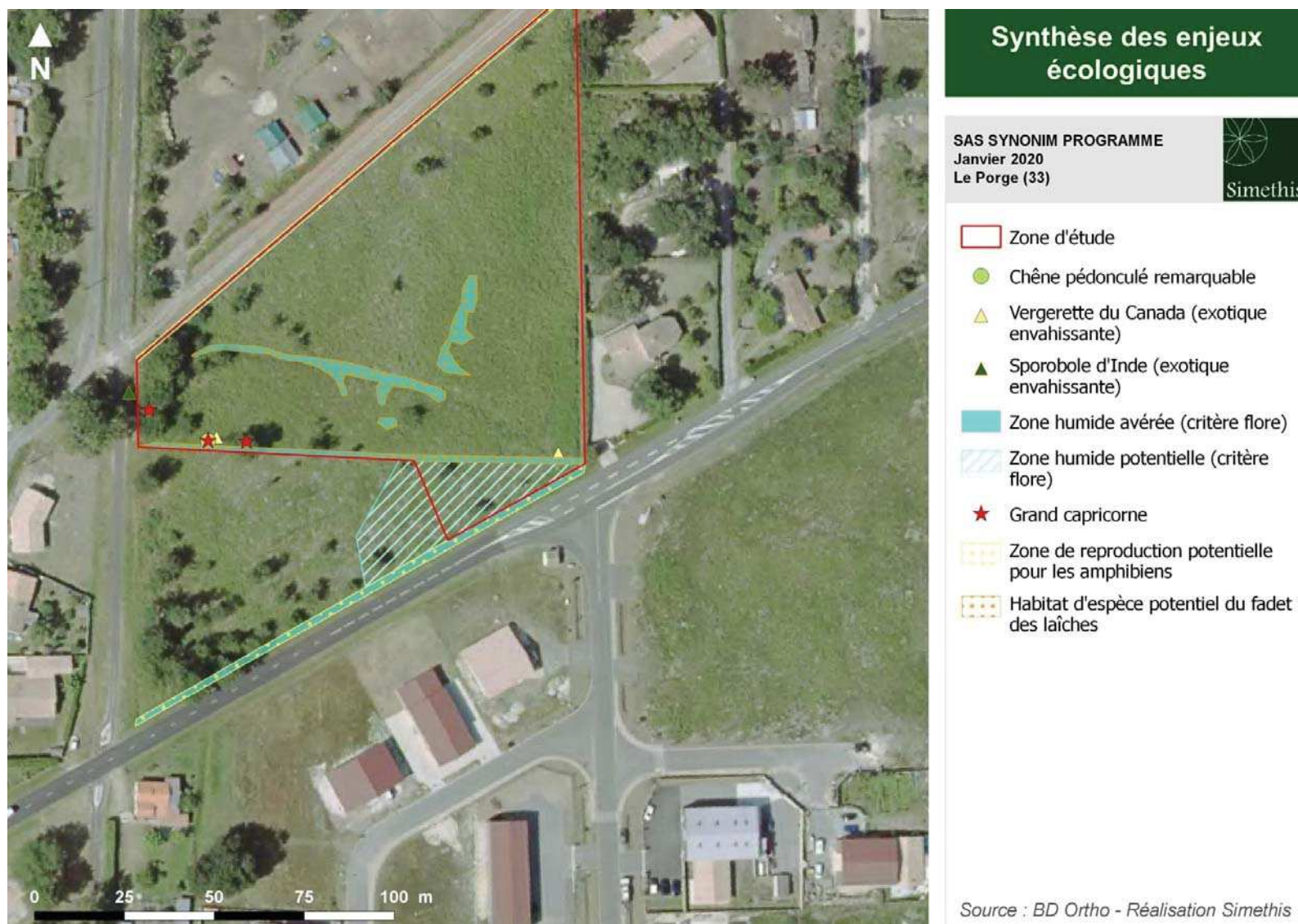


Figure 13 : Synthèse des enjeux et potentialités observées

## 4.2. Synthèse réglementaire

Dans l'optique de l'implantation d'un lotissement, à la lumière des résultats de ces résultats, les opérations seront potentiellement soumises aux mesures réglementaires ci-dessous :

- Un dossier de dérogation pour la destruction d'individus et/ou d'habitats d'espèces animales protégées (dossier CNPN). Il sera nécessaire en cas de destruction des habitats d'espèces protégées et/ou individus protégés. Dans le cas de la destruction d'un habitat d'espèce protégée, **une compensation sera à prévoir.**
- Un Dossier Loi sur l'Eau (DLE) : La destruction de zone humide doit faire l'objet d'une déclaration (pour une surface inférieure à un hectare et supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>). Dans ce cas, **une compensation zone humide sera à prévoir.**

Des inventaires menés sur un cycle biologique complet permettraient de conclure sur les enjeux faunistiques, floristiques, et sur la surface définitive de zone humide présente sur la zone d'étude.

## ANNEXES

---

- Relevés floristiques



Biotope	Lande à fougère aigle			Lande à callune			Molinaie			Chênaie acidiphile		
Date	22/01/2020			22/01/2020			22/01/2020			22/01/2020		
Code Relevé	R1			R2			R3			R4		
Observateur	MD			MD			MD			MD		
Code CB	31.86			31.22			31.13			41.5		
Code N2000	-			-			-			-		
Zone humide (Oui / Non)	non			non			oui			non		
Strates	A	a	h	A	a	h	A	a	h	A	a	h
Recouvrement strates (%)	0	100	0	0	25	100	0	10	100	50	20	80
<i>Arbutus unedo</i> L., 1753		+			10	+					10	
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838												+
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788											+	
<i>Bryophyta</i> sp.			+									
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808		5				70			10			
<i>Erica ciliaris</i> Loeffl. ex L., 1753									15			
<i>Erica cinerea</i> L., 1753			+			5						
<i>Erica scoparia</i> L., 1753		+	+		10	5		5			5	+
<i>Hedera helix</i> L., 1753												10
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753												5
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753		+							+			5
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794									60			
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789		+						+			+	
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879		95				20			10			50
<i>Quercus pyrenaica</i> Willd., 1805		+										
<i>Quercus robur</i> L., 1753											50	
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753												5
<i>Rubus</i> sp.		+										+
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804		+										
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753		+			5	+		5			5	5
<i>Ulex minor</i> Roth, 1797									5			

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Commune de LE PORGE

Sise Avenue du Médoc- Dossier N3-20

**COMPLEMENT**  
**A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**  
*Réf : 2020-9665\_incomplet*

**Mai 2020**



**Bureau d'études Environnement**  
**11 Allée Jacques Latrille – 33650 MARTILLAC**  
**Tél : 05.56.64.83.00 - contact@cerag.fr**

***Défrichement d'environ 1 ha préalable à  
l'aménagement d'un projet immobilier***

**Maîtrise d'ouvrage :**

**SAS SYNONIM PROGRAMMES**

14 rue Montesquieu

33 000 BORDEAUX

## SOMMAIRE

I.	Introduction .....	3
II.	Superposition du plan de masse et des enjeux écologiques .....	4
III.	Zone classée Nzh .....	5
IV.	Fonctionnalités écologiques du secteur .....	6
1.	La séquence ERC – Zones humides .....	6
a)	Principe .....	6
b)	Trame descriptive des zones humides impactées.....	7
c)	Principe de la séquence « éviter et réduire » : application à la zone de réduction du projet.....	8
d)	Principe de la compensation de la zone humide.....	10
e)	Mesures de gestion envisagées sur la « Zone humide créée » .....	11
2	Réseau hydrographique .....	11

## I. Introduction

Dans le cadre de la construction d'une opération immobilière, une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact a été déposée le 1<sup>er</sup> avril 2020, pour un défrichement d'environ 1 ha.

Le 15 avril 2020, vos services nous ont communiqué une demande de complément, nécessaire à l'instruction du dossier. Cette demande porte la thématique de la sensibilité environnementale de la zone d'implantation.

## II. Superposition du plan de masse et des enjeux écologiques

### Remarque des services de l'Etat :

« Veuillez présenter un plan de masse superposé aux enjeux écologiques. En effet il semblerait que la chênaie soit impactée par le projet. »

Une partie de la chênaie présente au Sud-Ouest de l'emprise du projet est impactée par les futures constructions.

D'après les investigations réalisées par SIMETHIS, les chênes pédonculés présents sont relictuels et de taille très réduite et ne présentent pas d'enjeu particulier.

En revanche, la présence d'un chêne pédonculé remarquable a été identifié au Sud de la Chênaie. Il présente également des indices de présence du Grand Capricorne. Ce dernier sera conservé dans le cadre de l'aménagement du projet.

De plus, deux autres chênes sont marqués par des indices de présence du Grand Capricorne. Si leur abattage est nécessaire, un protocole particulier sera appliqué :

- Abattage : tronçonné l'arbre à sa base avec chute amortie pour éviter l'éclatement de la souche. Le tronc sera tronçonné en 2 ou 3 parties,
- Déplacement des fûts : ils seront conservés en l'état et simplement déplacés d'une dizaine de mètres au sein des espaces verts de l'opération. Les branches seront déposées sur le tronc afin de laisser les galeries libres d'accès.



Figure 1 : Plan de superposition des aménagements et des sensibilités environnementales du site

### III. Zone classée Nzh

#### Remarque des services de l'Etat :

« Merci de spécifier les enjeux de la zone classée Nzh, intégrée en partie à votre projet ainsi que les mesures de préservation que vous envisagez en période de travaux et d'exploitation (après réalisation du projet). »

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Porge a été approuvé le 30 janvier 2017.

Le projet se situe en zone UB, faisant partie des extensions du centre-bourg. Le PLU fait mention d'un « Secteur à forte sensibilité environnementale (zones humides) » en partie Sud du site d'étude.

Le règlement du PLU de cette zone indique que seuls les aménagements légers sont autorisés, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux.



Figure 2 : Cartographie de la zone Nzh référencée au PLU au droit du site du projet

Aucune constructions et voiries sera implantée au droit de la zone Nzh.

L'ensemble des zones faisant l'objet de mesures d'évitement dans le cadre du projet (Zone Nzh, réseau hydrographique, arbre remarquable et arbres présentant des indices de présence du Grand Capricorne) seront mises en défens et protégées pendant la phase de travaux par des barrières ou clôtures.

En phase d'exploitation, des mesures d'accompagnement seront appliquées et intégrées dans le règlement du lotissement afin de garantir un bon état de conservation de la zone Nzh préservée ainsi que le maintien de ses fonctionnalités.

La mesure de gestion envisagée est l'installation d'une Moliniaie en amont de la Moliniaie existante en limite Sud de l'emprise du projet, par un recreusement doux et une accumulation des eaux en période de hautes eaux, la Molinie, espèce hygrophile, pourra coloniser ces milieux et ainsi créer des habitats naturels humides.

## IV. Fonctionnalités écologiques du secteur

### Remarque des services de l'Etat :

*« Veuillez apprécier les différentes fonctionnalités écologiques du secteur dans lequel est inclus votre terrain (zones humides, fossés, etc.) et les cycles de vie des espèces présentes ou susceptible de l'être (en particulier les amphibiens). Merci de décrire en conséquence quelles garanties de maintien de ces fonctionnalités apporte votre conception de projet (depuis la phase de chantier jusqu'au fonctionnement, en prenant en compte en particulier vos choix d'aménagements). »*

Le secteur classé au PLU en zone de forte sensibilité environnementale (zones humides) ainsi que l'ensemble de l'emprise du projet ont fait l'objet de prospections naturalistes in-situ

Elles ont mis en évidence la présence de 3 chênes pédonculés présentant des traces de présence du Grand Capricorne dont 1 classé comme remarquable en partie Sud-Ouest de l'emprise du projet, plusieurs patchs de zones humides (741 m<sup>2</sup>) et un fossé en limite Nord-Ouest pouvant accueillir des amphibiens.

A partir de ces premières contraintes mises en lumière, le porteur du projet a souhaité réduire l'impact du projet sur les habitats naturels présents au droit de l'emprise du projet : Evitement total de la zone Nzh, évitement de 62% des zones humides identifiées et conservation des arbres à enjeux au Sud-Ouest et maintien d'une bande tampon de 25m entre le fossé et les constructions.

### 1. La séquence ERC – Zones humides

#### a) Principe

La séquence éviter, réduire, compenser est inscrite dans notre corpus législatif et réglementaire depuis la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et plus particulièrement dans son article 2 « ... et les mesures envisagées pour supprimer, réduire et si, possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement ». Cette séquence se met en œuvre lors de la réalisation de projets ou plans/programmes et s'applique à l'ensemble des composantes de l'environnement (article L.122-3 du code de l'environnement). Cette séquence a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits (extraits de Théma, Evaluation environnementale, Janvier 2018).

## b) Trame descriptive des zones humides impactées

Fonction	Description avant l'impact	Type d'impact
<p><b>Hydrologique</b> : la régulation naturelle des inondations, le soutien des débits d'étiage des cours d'eau, la diminution des forces érosives, la régulation des vidanges des aquifères, ... En retenant l'eau, elles permettent sa percolation lente vers les nappes superficielles, soutenant ainsi la piézométrie d'étiage. Elles peuvent de la même façon, soutenir les débits des cours d'eau en période d'étiage grâce aux quantités d'eau stockées et restituées progressivement.</p>	<p>Les patchs de zones humides présents sur le site du projet ne sont <b>pas directement reliés à un cours d'eau</b>. Ils interviennent peu dans le processus de recharge de la nappe superficielle. En effet les conditions topographiques semblent favoriser la stagnation temporaire d'eau (convergence des ruissellements sur ce secteur) en sub-surface. Son alimentation n'est pas due à un champ d'expansion des crues, elle n'est pas alimentée par la nappe.</p> <p>La zone humide sert néanmoins à tamponner les eaux de ruissellement issues des fonds supérieurs.</p>	<p><b>Direct</b>, au commencement des travaux de construction</p> <p><b>Permanent</b></p>
<p><b>Epuratrices et biogéochimiques</b> : elles ont un rôle de filtre pour la qualité de l'eau comme la rétention de matières en suspension, la transformation et la consommation des nutriments et des toxiques et le stockage du carbone.</p>	<p>Les patchs de zones humides présents sur le site du projet peuvent néanmoins jouer un rôle dans l'épuration des eaux.</p>	<p><b>Direct</b>, au commencement des travaux de construction</p> <p><b>Permanent</b></p>
<p><b>Ecologiques</b> : les zones humides sont de véritables puits de biodiversité et représentent des corridors importants. Elles offrent des conditions de vie favorables à de nombreuses espèces tout en jouant un rôle de production de biomasse.</p>	<p>Les patchs de zones humides présents sur le site présentent une formation végétale peu évoluée de faible intérêt (moliniaie). <b>Rôle de corridor écologique</b> avec d'autre emprise (Landes à Fougères à proximité) avec lesquelles elle est connectée, pas d'espèces qualitatives observées, elle se démarque par son inclusion dans des milieux plutôt fermés (Boisements) et enclavée dans des milieux urbanisés (Est et Ouest).</p>	<p><b>Direct</b>, au commencement des travaux de construction</p> <p><b>Permanent</b></p>



**Note fonctionnelle des patchs de zones humides impactés :**

Fonction	Note	Élément pondérateur
Hydrologique	2/4	Zone humide non connectée à un cours d'eau, alimentée par les ruissellements issus de l'amont
Epuratrice	1/4	Zone humide d'extension moyenne par rapport au BV agricole dans lequel elle s'insère
Ecologique	1/4	Zones humides avec une formation végétale de faible intérêt.
Total	4/12	Zone humide d'extension moyenne sans habitat d'intérêt particulier

1 : faible - 2 : moyenne - 3 : bonne - 4 : optimale

**En conclusion, la zone humide présente sur le site du projet à une faible note fonctionnelle.**

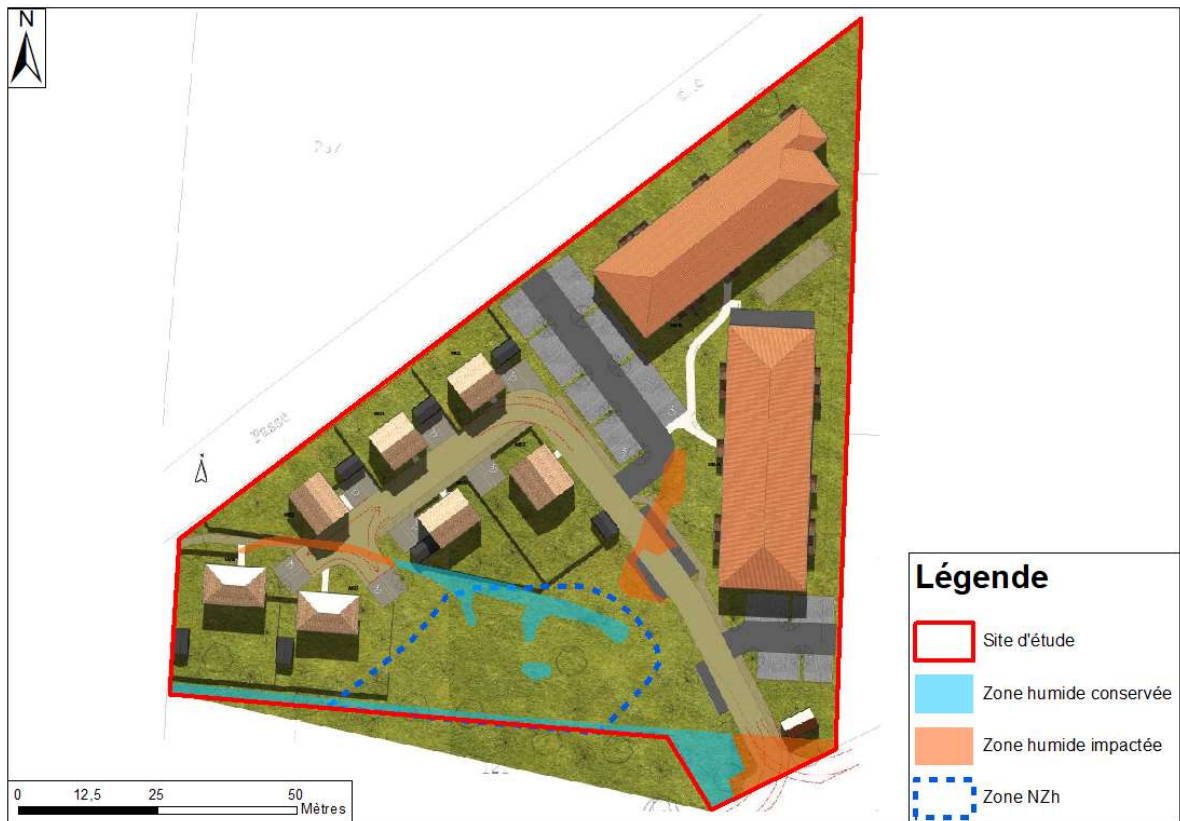
**c) Principe de la séquence « éviter et réduire » : application à la zone de réduction du projet**

L'évitement est défini comme étant « une mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait » (MTES, CGDD, 2013).

Les mesures de réduction visent « à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase d'exploitation. Ces mesures sont mises en place au niveau de l'emprise du projet, plan ou programme ou à sa proximité immédiate. » (MTES, CGDD, 2013).

Le présent tracé fait état de la prise en compte des zones de réduction des impacts sur les patchs de zones humides.

Ainsi, une surface de réduction de 456 m<sup>2</sup> a pu être mise en place.



**Figure 3 : Cartographie des zones humides conservées et impactées par le projet**

Pour ce projet, la réduction est géographique. En effet, une localisation alternative du projet permettra de réduire les impacts sur une partie des zones humides.

#### d) Principe de la compensation de la zone humide

Les patches de zones humides détruits ont une superficie totale de 0,0285 ha (285 m<sup>2</sup>). Le projet ne permet pas la conservation de la totalité des zones humides délimitée et prévoit donc la mise en œuvre d'une mesure compensatoire au sein du site du projet. La perte de zone humide sur le terrain du projet sera compensée selon un ratio adapté aux fonctionnalités des zones humides perdues, suite à l'aménagement de l'opération. Cette compensation sera paysagée de façon à occasionner un gain écologique par rapport aux surfaces détruites. Il s'agira de valoriser le site compensatoire avec différentes strates : arborée, arbustives, herbacées, dépressions en eau...

**Mesure D40  
SDAGE Adour  
Garonne 2016 – 2021**

“ Les mesures compensatoires doivent correspondre à une **contribution équivalente**, en termes de **biodiversité** et de **fonctionnalités**, à la zone humide détruite.

**En l'absence** de la démonstration que la compensation proposée apporte, pour une surface équivalente supérieure ou inférieure à la surface de zone humide détruite, une **contribution équivalente** en termes de biodiversité et de fonctionnalités, la compensation sera effectuée à **hauteur de 150% de la surface perdue**. La compensation sera localisée, en priorité dans le bassin versant de la masse d'eau impactée ou son unité hydrographique de référence (UHR) ; en cas d'impossibilité technique, une justification ” devra être produite.

Ici, il est proposé de compenser la zone humide à 258%. Au vu des habitats et des fonctionnalités potentielles identifiés sur l'ensemble du site d'étude, il est prévu une restauration de la zone humide, qui apportera une valeur écologique et fonctionnelle nettement positive à l'état actuel.

La compensation concerne une surface **736 m<sup>2</sup>** (285 m<sup>2</sup> x 2,58).



Figure 4 : Cartographie des zones humides impactées, conservées et recrées

#### e) Mesures de gestion envisagées sur la « Zone humide créée »

La zone humide compensée pourra faire l'objet de mesures de restauration.

Il est envisagé d'installer une Moliniaie au droit de la zone classée Nzh au PLU : par un creusement doux et une accumulation des eaux en période de hautes eaux, la Molinie, espèce hygrophile, pourra coloniser ces milieux et ainsi recréer les habitats naturels détruits.

### 2 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique (fossé) longeant le Nord-Ouest du site du projet ne sera pas impacté pas le projet, étant donné qu'une bande tampon de minimum 25 m sera conservée entre le fossé et les constructions, pour la protection, l'entretien du réseau et le bon développement des amphibiens,

➔ Les abords du fossé seront mis en défens et protégés pendant la phase de travaux.